



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2012 à 17 h 30



SOMMAIRE



Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2012	p. 5
O/J N° 1 – ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	p. 5
O/J N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la composition de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne	p. 7
O/J N° 3 – DEVELOPPEMENT DURABLE – Rapport sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2012	p. 7
O/J N° 4 – FINANCES – Orientations budgétaires pour 2012	p. 8
O/J N° 5 – FINANCES – Remises gracieuses de créances	p. 29
O/J N° 6 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Approbation du plan de récolement décennal	p. 29
O/J N° 7 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Claude Mellan à la Fondation Dina Vierny, musée Maillol à Paris	p. 30
O/J N° 8 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Gérard Angélique	p. 30
O/J N° 9 – CULTURE et PATRIMOINE – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Jean-Marie Roueche	p. 31
O/J N° 10 – CULTURE et PATRIMOINE – Médiathèque municipale – Modification du règlement intérieur	p. 31
O/J N° 11 – CULTURE et PATRIMOINE – Médiathèque municipale – Adhésion à l'association Images en bibliothèques	p. 31

O/J N° 12 – FETES TRADITIONNELLES – Règlement du concours d’affiche des fêtes de Bayonne 2012	p. 31
O/J N° 13 – FETES TRADITIONNELLES – Corso 2012 – Conventions de mise à disposition d’un local au profit des associations participantes et versement d’acomptes	p. 34
O/J N° 14 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Attribution d’une subvention d’équipement à l’association Arche de Noé	p. 35
O/J N° 15 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Lancement de la démarche pour le Projet éducatif global de la Ville de Bayonne	P.35
O/J N° 16 – EDUCATION et VIE SOCIALE – Renouvellement du Contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d’allocations familiales pour les années 2011 et 2014	p.36
O/J N° 17 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Muséum d’histoire naturelle – Convention de partenariat avec l’association Hégalaldia	p. 36
O/J N° 18 – ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS – Lutte contre le frelon asiatique – Attribution de subventions aux propriétaires privés pour la destruction de nids	p. 36
O/J N° 19 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Lutte raisonnée contre la processionnaire du pin – Convention avec l’Institut National de Recherche Agronomique (INRA)	p. 37
O/J N° 20 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Création d’une plate-forme de logistique urbaine pour la distribution des marchandises en centre-ville – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage – Sollicitation d’aides financières	p. 37
O/J N° 21 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Enfouissement d’une ligne électrique avenue Marie-Anne de Neubourg – Approbation de l’inscription au programme d’électrification du Syndicat d’Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux	p. 37
O/J N° 22 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Installation d’un système de vidéoprotection quartier Saint-Esprit – Demande de subvention	p. 38
O/J N° 23 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Location d’engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux – Attribution des marchés à bons de commande	p. 47
O/J N° 24 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Revalorisation des redevances d’occupation du domaine public pour les activités commerciales	p. 47
O/J N° 25 – ESPACES PUBLICS et CADRE de VIE – Vente de matériaux réformés	p. 47

O/J N° 26 – FONCIER – Acquisition à titre gratuit à la SCI de Huire de l'emprise de l'allée de Huire	p. 47
O/J N° 27 – FONCIER – Acquisition à titre gratuit à l'indivision Del Castillo d'une parcelle sise chemin de Hayet	p. 48
O/J N° 28 – FONCIER – Cession à la Sci Lauburu de parcelles sises rue de la Cale	p. 48
O/J N° 29 – FONCIER – Désaffectation et classement dans le domaine public routier communal de chemins ou de parties de chemins ruraux sis quartier du Prissé	p. 48
O/J N° 30 – FONCIER – Bail à construction au profit d'Habitat Sud Atlantic pour la propriété « Balen »	p. 49
O/J N° 31 – RENOVATION URBAINE – Hauts de Bayonne – Convention pour la mise en place d'un dispositif de micro-déchetterie	p. 49
O/J N° 32 – REGIE de EAUX – Signature du pacte d'Istanbul pour l'eau	p. 49
O/J N° 33 – RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs	p. 51
O/J N° 34 – RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition entrante de personnel de droit privé	p. 51
O/J N° 35 – RESSOURCES HUMAINES – Mission développement durable – Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Julien Labat	p. 53
O/J N° 36 – RESSOURCES HUMAINES – Direction des infrastructures et des espaces publics – Attribution d'une gratification de stage à Mademoiselle Aubert	p. 54
O/J N° 37 – SPORTS – Aviron Bayonnais Omnisports – Bail à construction et attribution d'une subvention d'équipement pour la création d'un pôle d'excellence	p. 54
O/J N° 38 – COMMUNICATION – Accords-cadres divers travaux d'impression – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS – Lancement de la consultation des entreprises	p. 55
O/J N° 39 – SYSTEMES d'INFORMATION – Marchés de fourniture de services de télécommunications conclus avec la société SFR – Avenants de transfert	p. 56
O/J N° 40 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Engagement de la concertation pour le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)	p. 56
O/J N° 41 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – OPAH-RU « Renouveau urbain du centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé – Demandes de subventions pour le suivi et l'animation du dispositif	p. 56

O/J N° 42 – URBANISME et SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration
immobilière – Attribution de subventions par la ville

p. 57



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2012 à 17h30

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé (jusqu'à la délibération n° 31), Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail (jusqu'à la délibération n° 36), Castel, M. Lacassagne, Mme Demont (jusqu'à la délibération n° 31), MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain (jusqu'à la délibération n° 31), M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto (jusqu'à la délibération n° 29), Mme Thicoïpé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Gouffrant (à partir de la délibération n° 32), Mme Boé à Mme Touraton, Mme Darmendrail à M. Lacassagne (à partir de la délibération n° 37), Mme Demont à M. Causse (à partir de la délibération n° 32), M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Etcheto à Mme Capdevielle (à partir de la délibération n° 30).

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.



Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011 est adopté.



ADMINISTRATION GENERALE

O/J N° 1 - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

M. Aguerre : En lisant cette délibération, je me suis rendu compte que vous avez lancé une étude de faisabilité pour une chaufferie bois. Est-ce que vous pourriez nous donner quelques détails là-dessus ?

M. le Maire : C'est une étude de faisabilité de la chaufferie bois.

M. Aguerre : Oui, mais encore.

M. le Maire : Pas plus encore. C'est une étude de faisabilité de la chaufferie bois sur le plateau des Hauts de Bayonne. Pour les détails, conférez les services techniques qui vous en diront davantage.

C'est quelque chose qui est très à la mode aujourd'hui, dans le cadre du développement durable notamment. Je suis, par nature, assez réservé sur ces nouveaux procédés dont, parfois, on subit les contrecoups d'innovation un petit peu intempestive (je ne fais allusion à rien, bien entendu).

Simplement, c'est une étude qui va nous dire si c'est envisageable ou pas. Peut-être que Mme Bisauta est à même de nous en dire davantage : elle est beaucoup plus qualifiée que moi sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres.

Mme Bisauta : Effectivement, c'est une étude assez intéressante qui est lancée sur les Hauts de Bayonne pour savoir si on pourrait chauffer l'ensemble de la résidence Breuer, c'est-à-dire les 1 101 logements de la barre, avec du combustible bois, les réseaux actuels étant utilisés. C'est un process assez novateur mais qui a déjà été utilisé dans d'autres endroits avec pas mal de succès. Il va sans dire qu'au niveau de l'économie d'énergie, ce serait une belle performance.

On va donc avoir cette étude qui va nous dire si, techniquement et avec les réseaux en place, c'est possible. Si on pouvait y arriver, je pense que ce serait un très beau défi.

M. le Maire : Voilà, vous avez les réponses, finalement beaucoup plus détaillées que les miennes, de l'experte, Mme Bisauta.

Bien entendu, lorsque cette étude aura été réalisée, nous en parlerons ensemble pour savoir s'il y a lieu de s'aventurer sur la chaufferie au bois ou pas. Pour l'instant, que je sache, les gens ne se plaignent pas de la chaufferie telle qu'elle est aujourd'hui, et même pour ce qui est de Sainte-Croix, avec les nouvelles huisseries, il semble même que comme il y a une meilleure étanchéité, à la fois sur les plans phonique et thermique, on soit obligé de baisser un petit peu le chauffage, ce qui est finalement une économie substantielle par rapport aux énergies fossiles.

Voilà le renseignement que je pouvais vous donner, M. Aguerre.

Parlez bien devant les micros parce que, vous avez vu, cela ne vous a pas échappé, à doses homéopathiques, dans cette salle du conseil, on se modernise ; vous avez donc une nouvelle sono. Alors, il paraît qu'il faut parler devant le micro.

Pas de vote.

O/J N° 2 - Modification de la composition de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne

M. Escapil-Inchauspé : La délégation citoyenne ayant procédé au renouvellement de ses membres, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification de la commission extra-municipale de la Participation citoyenne, telle que détaillée en note de synthèse, étant précisé que les membres élus du conseil municipal sont inchangés.

Les membres citoyens sont les suivants :

- Mme Brigitte Bornes,
- M. Michel Damestoy,
- M. Nicolas Duvallet,
- M. Alain Esmieu,
- Mme Anne-Marie Piquer-Jonquière,
- M. Christian Rispal,
- Mme Véronique Wagner.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

O/J N° 3 - Rapport sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2012

Mme Bisauta : Je me permets un tout petit commentaire. C'est avec beaucoup de plaisir que je vais présenter ce rapport qui reflète la situation interne et territoriale de notre ville en matière de développement durable.

Ce rapport démontre que la politique de développement durable est bien au centre de l'action publique de Bayonne, comme vous vous y étiez engagé, M. le Maire. Elle est en œuvre et il faut comprendre que son accomplissement génère des bouleversements profonds jusqu'au sein de l'institution communale.

Le décret de juin 2011 a précisé le cadre de référence dans lequel il convient d'agir ; cela concerne et structure tous les champs sur lesquels la Ville a compétence. Il faut y voir une façon tout à fait novatrice de concevoir l'action publique, l'obligation qui nous est faite de travailler transversalement, en imaginant de nouvelles articulations à tous nos modes de fonctionnement. Et cela concerne aussi bien l'interne que nos partenariats, en ceux compris les citoyens de cette ville.

La culture du développement durable commence à devenir une réalité ; elle est aussi l'avenir. On a gaussé le temps passé pour y parvenir mais il s'agit bien d'une révolution culturelle qui concerne une multitude d'acteurs, et cela ne se décrète pas. Je pense même que si on ne prend pas encore la mesure de ce changement, il faut laisser un peu de temps au temps car il s'agit plus de convaincre que d'imposer.

Un dernier mot pour dire, qu'à mon sens, ce rapport en préalable des orientations budgétaires constitue un vrai progrès démocratique. La grille de lecture développement durable permet d'avoir une vision plus concrète, rendant plus compréhensible les choix d'une collectivité. Le débat peut donc maintenant échapper aux seuls financiers pour devenir plus citoyen, plus accessible, mais aussi plus politique.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2012, tel qu'annexé à la note de synthèse.

M. le Maire : C'est un préalable imposé avant les orientations budgétaires.

Mme Bisauta : C'est un acte volontaire de la Ville de Bayonne. Seules les collectivités de plus de 50 000 habitants y sont obligées et c'est un choix que vous avez fait.

M. le Maire : Autrement dit, nous avons le choix ici, on ne l'avait pas à l'Agglomération. C'est pour cela que l'autre jour, à l'Agglomération, nous avons également commencé les orientations budgétaires par ce couplet sur le développement durable.

Pas de vote.

FINANCES

O/J N° 4 - Orientations budgétaires pour 2012

M. Soroste : Comme chaque année, je vais vous présenter les orientations budgétaires pour 2012, dans un contexte général de crise qui ne vous échappe pas et à moi non plus (on en a parlé déjà plusieurs fois ici), avec les contraintes financières, variées et diverses, que nous connaissons tous.

Dans ce contexte général, je voudrais d'abord vous rappeler, pour la loi de finances pour 2012, un certain nombre d'informations que vous avez vues sûrement mais qu'il faut rappeler pour l'application qu'elles ont sur la ville de Bayonne.

Premier point. En ce qui concerne les dotations versées aux collectivités locales, comme l'an dernier, la loi de finances pour 2012 prévoit le gel des crédits pour les concours financiers versés aux collectivités locales.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement sera dans son ensemble identique à celui de 2011, décision qui contribue à stabiliser les dépenses au niveau de l'État, qui est un objectif gouvernemental, mais qui a un impact évidemment négatif pour les collectivités locales. En effet, l'accroissement de la population et la création de nouvelles structures intercommunales induisent des versements supplémentaires de DGF, alors même que l'enveloppe globale reste figée. Pour satisfaire à ces deux contraintes, un ajustement sera donc réalisé sur la part dite « garantie » de la dotation, avec une diminution pouvant atteindre jusqu'à 6 %.

Deuxième point des dotations, l'enveloppe globale de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmente pour sa part de 4,6 % par rapport à 2011. Mais cet accroissement permet de reconduire la majoration au profit des 250 premières communes de France (Bayonne n'est pas concernée, étant classée au 475ème rang). Donc, l'accroissement ne nous concernera pas, malheureusement.

Par ailleurs, une nouvelle définition des potentiels fiscaux et financiers entre en vigueur en 2012, suite au remplacement de la taxe professionnelle par plusieurs impôts, que vous connaissez maintenant (CFE, CVAE, TASCUM, IFR). Ces indicateurs sont utilisés par l'État comme critères de richesse dans la répartition de plusieurs dotations. Donc, ces changements dans les définitions des potentiels fiscaux et financiers auront un impact sur le montant des dotations attribuées, voire sur l'éligibilité à certaines d'entre elles.

Donc, beaucoup de variations à attendre en ce qui concerne les dotations versées aux collectivités locales.

Le deuxième point que nous voulons vous rappeler, c'est le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales : c'est également une modification très importante.

Afin d'accentuer la péréquation entre les collectivités, il a été créé un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui entre en vigueur à compter de 2012. Comme il l'indique, ce fonds est une péréquation, ce qui veut dire une mutualisation totale qui est neutre pour le budget de l'Etat mais qui sera un transfert des intercommunalités riches vers les intercommunalités moins riches, pour ne pas dire pauvres, avec peu de moyens.

Caractéristique essentielle de ce dispositif, la richesse fiscale sera appréciée au niveau de l'ensemble intercommunal, c'est-à-dire à la fois de la structure intercommunale et des communes membres. Il s'agit d'une approche nouvelle qui vise à appréhender globalement la richesse sur un territoire donné. La comparaison s'effectuera au moyen d'un nouvel indicateur de richesse, appelé le potentiel financier agrégé par habitant.

Les modalités de calcul et de répartition de ce prélèvement, ou de la contribution, sont prévues par la loi de finances. Il convient notamment de souligner que le prélèvement - comme l'attribution- sera réparti entre la structure intercommunale et les communes membres.

Si la création de ce fonds constitue incontestablement une avancée importante au niveau de la nation, des améliorations devront sans doute être apportées à ce dispositif. En effet, en l'état actuel des textes, une commune riche appartenant à un ensemble intercommunal pauvre ne sera pas contributrice au fonds ; à l'inverse, une commune pauvre qui appartient à une intercommunalité riche viendra abonder le fonds.

Au vu des données financières et fiscales disponibles, en ce qui nous concerne, l'agglomération bayonnaise apparaît plus riche que la moyenne ; donc, l'Agglomération Côte Basque- Adour et ses communes membres contribueront au fonds de péréquation national. Il est donc trop tôt pour en mesurer l'impact, sachant qu'il existe plusieurs modalités de répartition du prélèvement entre l'ensemble intercommunal et les communes membres. Un mécanisme de droit commun est institué mais le Conseil de la communauté pourra, soit intégrer des critères complémentaires par délibération à la majorité des 2/3, soit fixer librement les modalités de répartition du prélèvement par délibération prise à l'unanimité.

Vous vous doutez bien, dans ces conditions, que cette question constituera un sujet de travail important dans les semaines à venir, et particulièrement pour Bayonne par rapport à l'intercommunalité dont nous faisons partie.

Troisième point, les dispositions relatives à la fiscalité directe locale.

La loi de finances 2012 et la quatrième loi de finances rectificative pour 2011 contiennent une trentaine de mesures mais nous avons simplement relevé celles qui concernent la Ville de Bayonne, importantes.

En matière de taxe d'habitation, je vous rappelle que la loi de finances fige les plafonds de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier des exonérations, abattements, dégrèvements, plafonnements (vous savez que dans notre ville, il y a beaucoup de bénéficiaires de ces mesures particulières) de taxe d'habitation et de taxe foncière. Pour mémoire, ces barèmes étaient jusqu'alors revalorisés chaque année en fonction de l'inflation, ce qui est fini. Cette non-indexation sera évidemment défavorable aux

contribuables dont les revenus ont progressé et qui se situaient juste au-dessous du plafond applicable.

Cette mesure devrait s'appliquer jusqu'au retour à un niveau de déficit public inférieur à 3 % du produit intérieur brut, dans le cadre du plan de rigueur budgétaire de l'État.

En matière de taxe foncière, à compter de 2012, un plafonnement est instauré (pour l'habitation principale seulement) : plafonnement de l'imposition à 50 % du montant des revenus. Le bénéfice de cette mesure est réservé aux personnes dont les revenus sont inférieurs au barème du revenu fiscal de référence : donc, en pratique, les propriétaires à très faibles revenus.

Voilà les quelques indications que nous voulions rappeler ce soir, dans la mesure où leur impact, qui n'est pas totalement connu à l'heure où je parle mais qui sera significatif pour notre commune, aura lieu en 2012 : nous y veillons particulièrement.

Le deuxième point de l'intervention concerne l'exécution du budget 2011. Je peux déjà vous donner un certain nombre d'indications importantes.

Les recettes de fonctionnement atteignent 69,2 M€ pour une prévision de 67,9 M€ (budget primitif et décisions modificatives, encours de 2011), soit un taux de réalisation de 102 % pour les produits contre 101 % que nous constatons habituellement.

L'exécution budgétaire dégage donc des ressources complémentaires pour 2011 de 1,3 M€, qui viennent améliorer le résultat net de l'autofinancement.

Ces recettes supplémentaires proviennent principalement (pour 1 M€) des différentes taxes que nous avons perçues en 2011 :

- impôts directs : + 0,2 M€ en raison d'une évolution plus importante des bases d'imposition (et non des taux : je vous rappelle que cela fait trois ans que nous ne les touchons pas ; donc, ce sont les bases qui ont bougé et qui ont généré 0,2 M€ de plus) ;
- droits de mutation : vous savez qu'il y a des variations très importantes ces dernières années, à la hausse ou à la baisse ; donc pour les droits de mutation, nous avons toujours des prévisions prudentes et nous avons réalisé un bon exercice puisque nous avons un supplément de 0,4 M€, le produit de ces droits atteignant quasiment 2 M€, soit un niveau jamais atteint jusqu'alors ;
- versements de l'Agglomération : nous avons également bénéficié de 0,2 M€ supplémentaire ;
- ensuite, ce sont des montants non significatifs.

Les produits exceptionnels : nous avons eu également un produit exceptionnel important puisque, grâce à l'action, dont je remercie les auteurs, nous avons encaissé, par rapport à une indemnité qu'on avait réclamée à l'Etat au titre du traitement administratif des amendes de police, 0,4 M€, suite au recours engagé et gagné par la Ville.

Voilà pour les produits : donc, 1,3 M€ de plus que prévu.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons réalisé 62,1 M€ de dépenses pour une prévision de 63,8 M€, soit une économie de 1,7 M€. Les taux de réalisation des différents chapitres budgétaires sont comparables à ceux des exercices précédents : 99 % pour les charges de personnel (on est très près de ce qui est prévu sur ce poste-là, qui représente la moitié des dépenses) et les subventions et contributions obligatoires ; 94 % des dépenses prévues pour les achats et charges externes ; 92 % pour les charges financières. D'une année sur l'autre, les dépenses courantes (hors charges financières et exceptionnelles) connaissent donc une progression de 3,3 %, alors que les recettes courantes ont, elles, progressé de 3,6 %.

Nous avons donc engrangé 1,3 M€ de plus de produits ; nous avons dépensé 1,5 M€ de moins ; donc, nous avons, évidemment, une amélioration de l'autofinancement brut de 3 M€ de plus par rapport à ce qui était prévu, c'est-à-dire que l'excédent de la section de fonctionnement (calculé hors cessions immobilières) dépassera 9 M€ en 2011, en progression par rapport aux années précédentes (7,9 M€ en 2010).

De ces 9 M€ que nous allons dépasser, nous allons bien évidemment rembourser le capital des emprunts. Après remboursement du capital des emprunts, le reste, qui s'appelle la capacité nette d'autofinancement, va atteindre, pour 2011, 4 M€, ce qui constitue un niveau élevé comparé aux exercices antérieurs (1,6 M€ en moyenne sur la période 2008 à 2010).

En section d'investissement, les dépenses d'investissement (travaux et acquisitions) payées au 31 décembre s'élèvent à 18,2 M€, en baisse sensible par rapport à 2010 (26,5 M€), qui était toutefois une année exceptionnelle qui ne peut évidemment pas se renouveler chaque année. Le taux de réalisation ressort donc à 68 %, un peu plus faible que sur les exercices précédents (75 % en moyenne). Les opérations pour lesquelles des commandes ont été finalisées avant le 31 décembre verront leurs crédits reportés sur 2012, ce qui représente un montant total de 7,9 M€.

Le financement de ces investissements a été assuré à hauteur de 20 % par les subventions reçues des différents financeurs (4,2 M€), de 35 % par les recettes propres d'investissement (7,4 M€ : FCTVA, taxe locale d'équipement et cessions) et de 24 % seulement par un recours à l'emprunt limité (5 M€).

Compte tenu des chiffres que je viens de vous donner, au 31 décembre 2011, l'encours de la dette de la Ville est stable : 68,3 M€ contre 68,5 M€ fin 2010, et le ratio de désendettement (dette/capacité d'autofinancement brute) devrait être proche de 7,5 années (8,8 en 2010).

Voilà pour la situation du budget 2011 que je voulais vous présenter.

En ce qui concerne le cadre général pour 2012, les orientations budgétaires de ce soir prévoient une ligne de conduite bien évidemment basée sur une prudence compte tenu du contexte général de crise que nous connaissons. Ce n'est pas parce que nous avons de bons chiffres à fin 2011 que nous avons une situation financière très saine, que nous ne perdons pas le bon sens qui caractérise M. le Maire et son équipe, à savoir que nous allons gérer dans la prudence. Donc, la ligne de conduite pour préparer ce budget primitif, c'est la stabilité et la continuité.

La stabilité de la pression fiscale tout d'abord, avec la décision renouvelée de ne pas augmenter les taux pour aider nos contribuables et surtout ne pas les pénaliser en cette période difficile pour beaucoup d'entre eux ; les taux communaux restent donc inchangés pour la troisième année consécutive. Ce choix contraignant pour l'équilibre du budget municipal semble plus que jamais s'imposer dans le contexte économique actuel.

Continuité dans les services assurés aux Bayonnais ensuite, avec des budgets maintenus dans tous les différents domaines d'intervention : alors que les crédits avaient dû être diminués les années précédentes, nous ne les diminuerons pas en 2012. Cette continuité ne signifie pas cependant reconduction généralisée ou uniforme des moyens. Pour répondre à la contrainte financière qui reste forte, un effort particulier sera réalisé en

2012 dans le secteur de l'événementiel, avec une remise en question du niveau de financement apporté aux principales manifestations organisées.

Pour les recettes, dans ce contexte général de continuité et de stabilité, nous prévoyons les recettes courantes de fonctionnement avec une progression de l'ordre de 2 %.

Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) est estimé à 25,6 M€ à taux constants, en augmentation de 1,1 M€ par rapport au BP 2011 (0,9 M€ par rapport au montant effectivement perçu en 2011). Cette prévision repose sur une estimation interne des bases d'imposition 2012, réalisée au vu des principaux programmes immobiliers achevés en 2011, qui fait apparaître une évolution physique de l'assiette de l'ordre de 2,5 %, à laquelle s'ajoute la revalorisation forfaitaire nationale des valeurs locatives, fixée cette année à 1,8 % par la loi de finances.

Pour les dotations versées par la Communauté d'agglomération en contrepartie du transfert de l'ex-taxe professionnelle, il paraît préférable de prévoir à ce stade la reconduction du montant perçu en 2011, dans la mesure où il existe toujours un aléa sur l'évolution des bases de la CFE et de la CVAE.

Les recettes fiscales indirectes sont estimées globalement au même niveau qu'au budget primitif 2011, soit 2,5 M€, mais avec une répartition différente, c'est-à-dire avec des évolutions. Pourquoi ? Pour la taxe additionnelle aux droits de mutation, si nous avons fait une bonne année en 2011, beaucoup d'indicateurs nous disent cette année qu'on va encore repartir vers une année qui risque de ne pas être facile en matière de droits de mutation, dans la mesure où, comme vous le savez tous, le montant des transactions immobilières, en nombre, est plutôt à la baisse ; donc, fatalement, je ne vois pas comment les droits de mutation pourraient augmenter, sauf à vivre dans une partie tout à fait privilégiée. De manière prudente, nous ramenons la prévision à 2,1 M€, en anticipant un repli des transactions immobilières de même ampleur que celui constaté en 2009.

Par ailleurs, suite à son institution par délibération du 26 mai 2011, la Ville percevra pour la première fois en 2012 le produit de la taxe sur la publicité extérieure. Nous ne savons pas quel va être son produit ; nous l'estimons à 250 K€, mais c'est la première année et nous verrons bien. Cette taxe se substitue à la taxe sur l'affichage publicitaire perçue jusqu'alors et qui représentait environ 45 K€ : nous prévoyons donc un produit plus fort. Pour les deux autres taxes indirectes que sont la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe de séjour, la prévision correspond au produit effectivement perçu en 2011.

Pour les dotations versées par l'État, les dispositions de la loi de finances devraient se traduire par une diminution d'environ 100 K€ de la dotation forfaitaire, qui représentera quand même 9,5 M€, et par une stabilité de la DSU (1 M€) ; ces prévisions seront affinées en fonction des ajustements prochainement opérés par le comité des finances locales.

Pour les produits du domaine, des services et équipements municipaux, l'inscription est réactualisée chaque année au regard de l'exécution budgétaire. Cela conduit à prévoir un montant de 1,7 M€ pour les droits de stationnement, 1,4 M€ pour les redevances d'occupation du domaine public, 1,1 M€ pour la restauration scolaire et les garderies, 0,8 M€ pour les crèches municipales et 0,4 M€ pour les équipements sportifs, le nouveau centre aquatique représentant à lui seul 285 K€, ce qui est quand même très significatif (maintenant, on a un élément valable pour estimer).

La seule différence notable concerne la billetterie des spectacles taurins, estimée cette année, comme il y a moins de spectacles, à 1,2 M€, suite à la réduction du nombre de

corridas. S'agissant de la restauration scolaire, des hypothèses de modification de la grille tarifaire seront étudiées au printemps, venant éventuellement impacter la recette budgétaire prévue.

En ce qui concerne les dépenses, les prévisions de recettes établies à la même époque faisaient ressortir une faible évolution. Donc, l'évolution est un peu plus favorable pour 2012 mais ne dégage pas à proprement parler de marges de manœuvre supplémentaires. En face de ces recettes, pour les achats et charges externes, il a été demandé aux services municipaux de travailler à enveloppe constante, soit 0 % pour les crédits d'intervention. Mais le crédit global augmente parce que même si vous dites 0 %, il y a des obligations d'augmentations subies. Donc, ce poste devrait toutefois progresser de 1,5 % de manière à faire face à l'augmentation des dépenses contraintes, notamment en matière de fourniture d'énergie ou de carburant. Dans cette hypothèse, ce poste achats et charges externes, qui est important, qui est le deuxième poste après les charges de personnel, serait de 15,6 M€.

Les principaux éléments nouveaux ou particuliers à prendre en compte pour 2012 sont les suivants : dans le domaine de l'urbanisme, la poursuite de la concertation engagée avec les habitants de l'éco-quartier du Séqué ; dans le domaine de l'éducation, la formalisation du Projet éducatif global bayonnais ; en matière de développement durable (Martine en a parlé tout à l'heure), la mise en œuvre et l'animation de l'Agenda 21, notamment à travers le Forum 21, le club des partenaires et l'encouragement des initiatives remarquables ; dans le cadre de l'organisation des services municipaux, la poursuite du plan de formation au management, qui concerne près de 150 agents.

Pour les charges de personnel, vous savez que le principe du gel des rémunérations des agents publics, décidé l'an dernier par le gouvernement, se poursuit. Mais l'évolution prévisionnelle de la masse salariale n'est pas à zéro puisqu'elle correspond automatiquement quand même au glissement vieillesse-technicité, qui fait que le poste, globalement, augmente. La prévision budgétaire est donc de 31,1 M€, soit une progression d'environ 3 % par rapport au BP 2011.

Je vous rappelle que dans ce poste, bien évidemment, la rémunération des toreros a été revue à la baisse, d'une part parce que le nombre de corridas a baissé, d'autre part parce que vous connaissez l'action que mène notamment M. le Maire pour essayer de faire diminuer les cachets les plus élevés. Partant de là, nous avons une enveloppe plus faible que celle de l'an dernier.

Pour les subventions et participations, le montant prévisionnel est de 9,4 M€, même enveloppe qu'en 2011. Les attributions de subventions se feront donc à enveloppe globale constante.

Un poste important, les frais financiers sont estimés à 2,5 M€, : là, il y a quand même quelques incertitudes mais nous prévoyons une progression de 5 % par rapport au BP 2011. L'anticipation actuelle est un maintien durable des taux courts à un niveau faible, ce qui permettra de conserver en 2012 une charge financière allégée pour les emprunts à taux variable : nous n'avons qu'un pourcentage faible mais qui peut quand même impacter. La hausse prévue pour les intérêts résulte du fait que tous les financements mobilisés courant 2011 sont des prêts à taux fixe.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissement) devraient représenter 60,2 M€, soit une progression de 2,2 % à périmètre constant par rapport au budget primitif 2011.

Sur la base de ces éléments, le budget primitif 2012 devrait pouvoir dégager une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de l'ordre de 6,5 M€, contre 6,8 M€ que nous avions prévu au budget primitif 2011.

Voilà pour les prévisions du budget de fonctionnement de l'année 2012.

En ce qui concerne l'investissement et les crédits consacrés aux dépenses d'équipement en 2012, il s'agit d'une année particulière car, vous le savez, les financeurs ne sont pas toujours au rendez-vous. Donc, en plein accord avec M. le Maire et compte tenu du contexte, les opérations ne seront lancées que si les financements sont fermement et définitivement attribués par les financeurs habituels. Sinon, les opérations ne pourront pas se financer : c'est un peu la nouvelle règle de 2012. Espérons que cela évoluera au niveau national pour le financement des collectivités locales mais, pour l'instant, il y a un peu d'incertitude.

Les crédits consacrés aux dépenses d'équipement seront donc plus concentrés. Nous prévoyons un montant qui devrait représenter 12 M€ contre 18 M€ en 2011. A ce montant, s'ajouteront les 7,9 M€ de reports dont j'ai parlé tout à l'heure. En prenant comme hypothèse un taux de réalisation de 75 %, le montant des dépenses effectivement payées en 2012 devrait représenter 15 M€ pour l'investissement.

Les principales opérations programmées sont les suivantes : la MVC Saint-Etienne Habas : coût total 1,6 M€ ; le regroupement des salles de cinéma : coût global 2 M€ ; le giratoire avenue Paul Pras/rue Lassegutte : 0,8 M€ ; l'aménagement du site de l'ex-piscine Sainte-Croix : cette opération consistera notamment à construire un bâtiment dédié à l'Association Sportive Bayonnaise : coût global 2,4 M€ ; la réfection de la rue de Tosse ; l'urbanisation du secteur du Prissé.

Il y a quand même des opérations importantes prévues dans ce budget d'investissement, particulier pour cette année : de la même façon, la construction de l'éco-quartier du Séqué, opération significative de 1,35 M€ ; enfin, les chantiers engagés dans le cadre de l'opération ANRU touchent à leur fin. Après le réaménagement complet des espaces nord mené depuis trois ans, celui des espaces sud sera réalisé en 2012 pour un montant estimé à 0,6 M€.

La liste des autres programmes d'investissement sera arrêtée pour le vote du budget.

Le financement prévisionnel de ces dépenses d'investissement est le suivant : recettes propres : 3 M€ correspondant au FCTVA et à la taxe locale d'équipement, cessions immobilières : 0,6 M€, autofinancement net : 1,2 M€, subventions reçues : 4,0 M€ et emprunt : 5,0 M€

Il peut être souligné que le niveau des financements reçus restera substantiel en 2012, avec notamment 0,4 M€ attendus pour la MVC Saint-Etienne Habas, 0,9 M€ pour les espaces publics de Jouandin et 1,35 M€ pour le recalibrage du chemin de Loustaounaou.

Voilà, j'ai été un peu long parce qu'il y avait beaucoup de chiffres. J'espère que tout a été clair. Je reste à votre disposition pour des précisions complémentaires.

Voilà, M. le Maire, la présentation pour les orientations budgétaires 2012.

M. le Maire : Je vous remercie.

M. Etcheto : Notre groupe s'exprimera, si vous le voulez bien, en deux temps sur ces orientations budgétaires. Je cède d'abord la parole à Colette Capdevielle et je la reprendrai par la suite.

Mme Capdevielle : Concernant la loi de finances 2012 et plus globalement la situation nationale de notre pays sur le plan financier, ce débat sur les orientations budgétaires est pour nous un moment très privilégié d'échanges sur nos visions respectives de la réalité budgétaire et des choix politiques à effectuer.

Nous remercions les services d'avoir produit un document à la fois synthétique et analytique de très grande qualité.

Les choix du gouvernement impactent, on vient de le voir, très directement sur les budgets de nos collectivités locales. Monsieur le Député, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de l'ACBA, vos votes parisiens en qualité de député UMP ont des incidences directes pour Bayonne. Vous avez voté tous les budgets de cette mandature, validant ainsi de facto les choix catastrophiques de Nicolas Sarkozy. 500 milliards d'euros, certains vont même jusqu'à évoquer plus de 700 milliards d'euros, c'est l'accroissement de la dette publique française pendant le dernier quinquennat.

Il est temps de faire le bilan, mais ne faut-il pas plutôt parler de dépôt de bilan ?

Pour être justes et pour être rigoureux d'ailleurs, n'imputons pas l'intégralité de ce terrifiant alourdissement de l'ardoise nationale au seul Président de la République et à sa majorité et aux choix politiques. La crise, c'est vrai, a pesé lourd et pèse lourd, ainsi qu'un déficit structurel dû aux habitudes passées. Et pourtant, d'éminents économistes, et d'ailleurs pas forcément et vraiment de gauche, évaluent à plus de 153 milliards d'euros la part imputable aux décisions politiques de la majorité sortante, toutes validées par le vote majoritaire de l'UMP à l'Assemblée.

Les mesures qui ont plombé l'état de nos finances sont nombreuses. D'abord, la loi TEPA, contreproductive en période de crise, notamment sur la défiscalisation des heures supplémentaires, le bouclier fiscal renforcé, je dirai même blindé dès 2007, devenu d'ailleurs à l'heure du bilan votre boulet fiscal, que vous allez devoir traîner ; rappelons juste qu'Eric Woerth a remboursé seulement 30 M€ à la femme la plus riche de France.

Evoquons encore la suppression pure et simple de la taxe professionnelle, disposition qui n'a pas du tout été préparée, que les élus d'ailleurs ont découverte subrepticement : mesure qui réduit à la portion congrue le principe d'autonomie financière des collectivités locales et qui a donné à bien des élus majoritaires des soucis pour établir leurs budgets. Un texte particulièrement mal ficelé : il suffit de voir pour cela tous les amendements au Sénat d'élus locaux très inquiets en instaurant la contribution économique territoriale. Son calcul, en plus, est un fardeau administratif supplémentaire pour les petites entreprises et, alors même que cette mesure était soi-disant destinée à aider les producteurs, elle bénéficie principalement aux secteurs protégés et aux services, et pas forcément d'ailleurs à ceux qui en ont le plus besoin.

Faut-il évoquer encore, est-ce besoin, la baisse de la TVA sur la restauration qui nous coûte collectivement plus de 3 milliards d'euros annuels ? Si l'on reprend les propos, assez feutrés, de la Cour des comptes dans le rapport du conseil des prélèvements obligatoires, s'agissant de cette baisse de la TVA, c'est une mesure à « l'impact limité pour un coût très élevé ».

Evoquons encore la multiplication des niches fiscales ; nous vivons au pays des 486 niches fiscales : nous détenons le record mondial de la niche fiscale.

La Cour des comptes vient d'établir qu'une part importante du dérapage budgétaire vient des choix structurels effectués par la majorité UMP depuis cinq ans, par une droite néo-conservatrice à la française qui, après avoir imposé au pays des choix économiques et sociaux injustes, développe aujourd'hui une stratégie très manifeste d'appel du pied vers l'électorat du Front National et porte ainsi atteinte aux valeurs fondatrices de la République et à notre pacte social.

Le quinquennat qui s'achève aura été un des plus durs et surtout un des plus injustes de la Vème République. Le premier facteur d'inégalité, puisqu'on parle de cela, est bien justement la politique fiscale menée. Les choix budgétaires ont systématiquement privilégié les ménages les plus fortunés. Avec le démantèlement de la fiscalité du patrimoine, la réforme de l'ISF et des droits de succession, c'est la France des héritiers qui a été favorisée. Toutes les mesures prises ont justement, dans ce contexte bien précis, avec la crise en 2008, constitué des machines à creuser encore plus le déficit.

La loi de finances pour 2012 est de la même veine. L'UMP vote un budget d'austérité aveugle et injuste dans un contexte national de dégradation historique des finances publiques, d'explosion des inégalités et de rechute de la croissance. C'est un budget qui ne prend pas la mesure de la crise et propose une cure d'amaigrissement sans précédent. En s'enfermant dans une austérité aveugle, la dynamique de reprise est cassée.

Là où justement nos compatriotes sont en droit d'attendre une profonde réforme fiscale globale remettant tout à plat, qui redonnera de la progressivité et de la justice à l'impôt, là où nos contribuables attendent la réhabilitation de l'impôt sur le revenu par la réduction et le plafonnement des niches fiscales, là où nos compatriotes attendent l'assujettissement des revenus du capital exactement au même barème que les revenus du travail, et l'adjonction d'une tranche supplémentaire pour les hauts revenus, que trouvons-nous en réponse dans la loi de finances 2012 ? Des mesures injustes, incohérentes, renforcées en plus par une loi de finances rectificative (c'est l'actualité) totalement inadaptée, avec une augmentation injustifiée du taux de la TVA, impôt, on est tout d'accord pour le dire, le plus injuste qui soit dans notre fiscalité.

L'Etat est aujourd'hui mal géré et mal piloté. En plus, il n'y a plus ce nécessaire dialogue qu'il y a toujours eu entre l'Etat et les collectivités territoriales comme avec l'ensemble des corps intermédiaires, que ce soit les syndicats ou les associations : il est aujourd'hui quasi inexistant. La réforme territoriale (d'ailleurs, vous vous êtes abstenu, M. le Maire, en votre qualité de député) en a été l'exemple le plus frappant : d'ailleurs, on l'a vérifié dans les urnes lors des élections sénatoriales, avec une sanction très lourde de cette politique.

Pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, nous considérons que l'Etat est atteint dans sa substance et sa capacité d'action. La RGPP, révision générale des politiques publiques, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ont des conséquences catastrophiques, on le vit au quotidien.

Permettez-moi quand même de mettre en parallèle de drôles de choix : l'Elysée qui a battu des records en augmentant son budget de 258 % et le programme accès et retour à l'emploi, (puisque l'on évoque aujourd'hui ces fainéants de chômeurs), qui a diminué, considérablement et drastiquement, de 2002 à 2012.

Il y a quelques jours, M. le Député-Maire, président de l'ACBA, vous ne sembliez pas satisfait des propos tenus par un haut magistrat, à savoir le président du TGI de Bayonne, lequel doit faire face à une situation sans précédent puisque l'on sait que, principalement, ce sont l'Education Nationale et la Justice qui ont eu à souffrir de choix politiques très contestables et qui doivent faire avec des moyens moyenâgeux.

Le dogmatisme de l'UMP dans son idéologie anti-Etat a pour résultat direct que l'Etat, justement, a perdu en expertise, en capacité d'action, en crédibilité, pour des économies budgétaires modestes et particulièrement mal ciblées.

Le paradoxe et le danger c'est qu'en temps de crise, nos concitoyens se tournent, avec raison, vers la puissance publique, protectrice, dont on attend des réponses et des solutions pour l'avenir et ce, au moment même où on décide de lui couper les ailes.

Notre commune, comme d'ailleurs toutes les collectivités territoriales, subit de plein fouet ces choix.

M. Etcheto : Colette vient de rappeler le contexte financier général et national dans lequel se débattent (je crois que c'est le terme) les orientations budgétaires que vous proposez pour la ville.

Ce que vous nous proposez donc aujourd'hui, à travers ces orientations, c'est un budget de la ville glacé, congelé en quelque sorte. M. le Maire, vous n'osez plus bouger, vous ne pouvez plus bouger. La politique municipale est figée par les contraintes imposées par la politique gouvernementale, par le marasme dans lequel notre pays est englué, mais Colette vient de rappeler que c'était là la conséquence de vos propres choix politiques. Mais la politique municipale est aussi figée par une sorte de tétanie politique, je vais y revenir.

Le terme du moment, depuis plusieurs mois, on le sait bien, est celui de rigueur. On sait qu'il a eu du mal à être assumé. Je pense que maintenant ces tergiversations sont dépassées, dans votre camp, et que vous ne discuterez plus.

La rigueur, on la retrouve dans ces orientations budgétaires municipales mais on la retrouve sous ces deux acceptions : il y a tout d'abord la rigueur formelle du cadre, celle que l'on doit au travail des services de M. Foulon (c'est là l'occasion de le saluer à nouveau pour la clarté et la précision de cet exposé), c'est là le bon sens du mot rigueur, celui qu'on apprécie, le sens du travail bien fait.

Puis, nous retrouvons également dans ces orientations budgétaires l'autre rigueur, celle dont nous ne nous réjouissons pas, celle qu'on appelait en d'autres temps et plus justement l'austérité, celle qui, sous un nom honorable, désigne pourtant l'appauvrissement des politiques publiques, celle destructrice qui contribuera donc à un hiver rigoureux pour nos sociétés, un hiver politique dont nous avons hâte de sortir : vivement le printemps !

Commençons par les ressources de la ville. Elles seront, on l'a déjà dit, sensiblement affectées, comme celles de toutes les collectivités locales, bien sûr, par le nouveau coup de rabot sur les dotations d'Etat. Le gel dont on nous parle n'en est plus un puisque notre dotation générale de fonctionnement va diminuer : 100 000 € de moins, alors même que notre population, sur laquelle le calcul est basé, a pourtant augmenté d'un petit peu plus de 500 habitants.

La DSU est stable mais, vous nous l'annoncez sans pouvoir encore le chiffrer (ça, c'est un problème technique), l'institution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales risque de nous impacter en négatif. Notons au passage la perversité de ce dispositif tel qu'il est mis en place puisque l'Etat refuse de l'abonder et un dispositif qui, sous couvert de justice territoriale, qui devrait être bienvenu bien sûr, va porter un mauvais coup à de nombreuses collectivités qui n'étaient pourtant pas les mieux loties, et Bayonne en fait justement partie.

Mais cela n'étonnera guère, tout le monde a compris depuis quelques années que la droite sarkozyste n'aime pas les collectivités locales, à part peut-être le département des Hauts-de-Seine.

Puisque les collectivités locales voient leurs dotations rognées, elles sont obligées de jouer sur leur fiscalité locale pour trouver des marges de manœuvre. Alors, vous allez nous dire, M. Soroste nous l'a dit, bien entendu, que vous n'augmentez pas les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. On vous répondra d'abord qu'il aurait été bien délicat et injuste de le faire pour la taxe d'habitation puisque son taux à Bayonne est déjà un des plus élevés d'Aquitaine, mais le maintien des taux, vous le savez bien, ne dit qu'une partie de la vérité. Les impôts locaux payés par les Bayonnais vont bien augmenter. D'abord, c'est un classique, il n'y a pas que les bases, à travers la revalorisation des valeurs locatives : je crois 1,8 % dans le chiffre qui est annoncé. Et puis, ils vont augmenter, M. Soroste a eu l'honnêteté de le reconnaître, c'est nouveau, cela vient de sortir, du fait d'une disposition particulièrement perverse : le gel des barèmes. C'est valable pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation dont l'évolution, pour la première fois, ne suivra pas l'inflation. C'est vrai que pour les plafonnements et le calcul d'abattements pour les contribuables qui sont nombreux à avoir des revenus modestes dans notre ville, c'est important. Je dirai que c'est le même tour de passe-passe, d'ailleurs, qui a été opéré pour l'impôt sur le revenu, un impôt qui ne dit pas son nom.

Un petit commentaire général. Depuis plusieurs années, on décèle bien la volonté de l'Etat UMP de réduire les dotations aux collectivités locales pour contraindre celles-ci, soit à réduire leur action publique, soit à marchandiser cette action publique, soit à augmenter la fiscalité locale, fiscalité locale qui est une des plus injustes qui soit, par opposition, bien sûr, à l'impôt sur le revenu, impôt progressif.

Donc, bien sûr, le néolibéralisme avance, ici de façon insidieuse et latente en s'en prenant aux collectivités territoriales.

Les dépenses, maintenant. Relevons tout d'abord, comme chaque année, le gel des salaires publics : les personnels municipaux, comme tous les fonctionnaires et agents publics, ne verront pas leur traitement revalorisé et leur pouvoir d'achat continuera donc d'être déprécié par la hausse des prix. C'est peut-être une bonne nouvelle pour la ville mais beaucoup moins bonne pour celles et ceux qui travaillent pour elle.

Remarquons également que la contraction de l'action publique municipale continue à travers la baisse consacrée, entérinée, des années antérieures sur les subventions aux associations ; bien entendu, on n'y touche plus mais cela consacre les coupes sombres des années passées.

Vous parliez de l'événementiel. A Bayonne, nos trois glorieuses sont aussi nos trois coûteuses : les corridas, les fêtes, le rugby pro ; et ces dernières semaines, c'est vous-

même qui n'avez cessé de gesticuler publiquement pour préparer les esprits à des restrictions à leur sujet. Dommage peut-être que votre prise de conscience ait été si tardive. Cela fait longtemps que votre opposition de gauche vous avait alerté, notamment sur les risques de la gestion taurine que vous aviez choisie pour la ville. On a eu l'occasion de vous rappeler que le montant de la facture pour la ville, sur cette seule mandature, se montait à 1 M€ : je veux parler bien sûr des corridas.

Au sujet de l'Aviron rugby pro, nous avons également été critiques sur l'ouverture, sans retenue et sans contrepartie satisfaisante, des robinets municipaux. Et je crois que dans ce dossier, jamais le proverbe « qui trop embrasse, mal étreint » n'aura été mieux illustré.

Quant aux fêtes, à vrai dire on ne suit pas très bien votre méthode de réflexion entre fausses pistes et impasses mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

Parlons de l'investissement, enfin. Il est désormais réduit à peau de chagrin ; vous avez d'ailleurs une formule curieuse pour le formuler : vous nous dites « les crédits d'investissement seront plus concentrés ». Il faut donc traduire le mot « concentrés » par « appauvris ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 12 M€ prévus pour 2012 (c'étaient 18 M€ en 2011 et 26 M€ ou un petit peu plus en 2010). Le poste le plus important dans ces investissements est mobilisé, et cela est très révélateur, par l'enveloppe habituelle de gros entretien pour 4 M€.

Pour le reste, il s'agira essentiellement de travaux de voirie, M. Soroste les a énumérés, rien de bien exaltant. C'est à croire que la Ville de Bayonne n'a plus de projets ou plus de besoins : depuis quand la Ville de Bayonne n'a-t-elle pas construit ou rénové entièrement une école ?

Enfin, ce document n'évoque pas un autre élément, plutôt alarmant, de l'appauvrissement de la politique municipale : je veux parler des cessions et des aliénations du patrimoine communal, la vente des bijoux de famille comme on l'appelle parfois. Vous avez déjà fait prendre une délibération pour vous défaire du domaine Lauga et vous avez d'ailleurs à cette occasion, ici même, esquissé les mêmes perspectives pour l'ancien palais de justice et pour le château de Caradoc. La contraction du patrimoine public accompagne donc, dans votre politique, le rétrécissement de l'action publique et nous disons à nouveau notre inquiétude sur ce sujet.

M. le Maire, tout le monde le comprend aisément, le budget des collectivités locales, celui de Bayonne pas davantage qu'un autre, ne peut pas être examiné en éprouvette, de manière isolée. Il doit donc s'apprécier au regard de la situation économique et financière et générale, ce que Colette a déjà commencé à faire. Mais je terminerai à mon tour en replaçant vos orientations budgétaires dans un cadre plus large.

On a beaucoup parlé ces derniers mois des agences de notation et de la pression, bien souvent excessive et exagérée, qu'elles exerçaient sur les politiques budgétaires des états et des collectivités publiques. Avant d'être bientôt dégradée par Moody's, il paraît que c'est imminent, la France forte de votre Président candidat l'a déjà été par Standard and Poor's, tout le monde le sait. Mais la presque totalité des observateurs et des commentateurs n'en ont retenu que le résultat sec, la perte du triple A, notre ex-trésor national.

Le plus intéressant est ailleurs car l'agence Standard and Poor's assortissait évidemment son verdict d'une note explicative. Cette note disait en substance que la France et les

autres pays européens qui avaient été dégradés l'avaient été non pas tant en raison de leur déficit mais plutôt en raison du mauvais diagnostic qu'ils faisaient de leur situation et donc, de la réponse inadaptée qu'ils voulaient apporter à la crise. Standard and Poor's précisait que la discipline budgétaire excessive qui avait été choisie risquait de porter un mauvais coup à une activité fragile, et donc d'engluier les pays de la zone euro dans la récession et le marasme.

M. le député-maire, l'agence Standard and Poor's a dégradé la note de la France parce que vous et vos amis de l'UMP voulaient encore imposer à notre pays une contraction des politiques publiques et une cure d'austérité pernicieuse et nocive pour notre situation économique.

Les orientations budgétaires que vous nous proposez ne sont que la déclinaison locale et contrainte d'une politique néfaste sur laquelle il faudra vite tirer un trait.

Mme Pibouleau-Blain : Pour relier la situation nationale aux points successifs développés par M. Soroste.

Le budget 2011, je l'avais dit « tristement comptable », bien que très bien fait comme tout le monde l'a déjà remarqué, par M. Foulon. Voici celui du débat d'orientation de 2012 : sous sa présentation, toujours aussi comptable, vous nous présentez un budget de funambule, insidieusement scandaleux, et je vais m'en expliquer.

Scandaleux d'abord au niveau des recettes. Premièrement quand la Ville, à l'instar de toutes les collectivités locales, subit le défaut de paiement de l'Etat dans sa responsabilité financière. Non seulement l'Etat n'accompagne pas les besoins évidents nés de la croissance de la commune alors même que la Ville est un relais local de l'action publique (le nombre d'habitants croît, donc à services simplement équivalents, nécessité de moyens supplémentaires), mais quand l'Etat ne gèle pas simplement le niveau antérieur de certains financements, il les rabote sévèrement (voir la DGF). La réalité c'est pourtant que la sociologie bayonnaise appelle des besoins sociaux accrus.

En quoi, M. Soroste, l'Etat assume-t-il alors ses responsabilités ?

C'est scandaleux aussi quand l'Etat répercute sur la commune, par des ficelles techniques, sa politique d'austérité pour réduire sa dette publique : selon les recettes néo-libérales de réduction drastique des dépenses publiques, il remet en cause des acquis sociaux et des services publics. Alors même que de l'avis de nombreux et éminents économistes atterrés, c'est exactement l'inverse qu'il faut faire, en revoyant radicalement les facilités et dérégulations accordées au capitalisme financier. Nous devons, en favorisant l'activité économique par la demande, orienter celle-ci vers une consommation plus écologique et responsable. Mais la demande n'existe qu'en fonction d'un pouvoir d'achat soutenu.

Ficelle technique donc que ce non-relèvement du seuil en-deçà duquel un dégrèvement sur taxe d'habitation peut être accordé : un citoyen bayonnais proche de ce seuil avec ses revenus 2010, et bénéficiaire d'un dégrèvement, qui aura gagné quelques euros de plus en 2011, se verra ainsi privé de dégrèvement, sans ressources vraiment accrues puisque l'inflation se monte à 2,5%.

En conséquence : davantage de recettes pour la Ville car moins de dégrèvements, ce qui contribue à compenser le moindre financement de la ville par l'Etat. Certes, mais cela s'appelle faire payer la crise par les populations, plus particulièrement les classes

modestes, quand Bayonne, ville durable, a besoin d'habitants dynamisant les échanges économiques.

Ce contexte du budget est scandaleux encore quand la Ville, qui emprunte très logiquement pour boucler le financement des investissements, se trouve chargée d'un remboursement d'intérêts élevés, car le recours aux emprunts se fait auprès d'un système bancaire plongé dans le monopoly de la finance mondiale, alors qu'il serait imaginable que le financement du bien public, via les investissements municipaux, se fasse auprès d'institutions publiques spécialisées et réglementées, et à des conditions au moins aussi favorables que celles accordées aux banques par la BCE, c'est-à-dire 1 %. On sait que nos emprunts contractés, par l'obligation, auprès de banques privées, ont des taux d'intérêt bien supérieurs. Quand les banques ne placent pas des emprunts spéculatifs, ce qui est interdit aux communes, mais qui s'est pourtant généralisé, d'où leur illégitimité. Parfois les prêts sont purement toxiques. Rappelons-nous quand même que lors d'un récent conseil municipal, il nous a fallu vous accorder, Monsieur le Maire, la possibilité de souscrire une assurance pour nous prémunir contre le risque d'évolution aberrante du remboursement d'intérêts sur emprunts. Quelle dérégulation et quel sort peu enviable pour les collectivités !

Pour finir sur les recettes, il nous reste encore les incertitudes quant au résultat, pour Bayonne, des nouvelles règles relatives au fonds de péréquation des finances intercommunales et communales. Faut-il imaginer pour bientôt des empoignades entre communes riches et celles moins riches de l'ACBA ?

En recettes donc, la coupe est pleine de mauvais coups. La situation que l'Etat fait vivre aux collectivités est scandaleuse : notre ville n'y échappe pas.

Au niveau des dépenses que la ville peut engager, ce budget est évidemment contraint : la photographie comptable des dépenses de fonctionnement, c'est un encéphalogramme totalement plat.

Maintien des dépenses courantes de fonctionnement à leur niveau 2011. Certes, le coup de rabot n'est pas reconduit, mais il a eu lieu en 2011, et le budget global de ces postes est maintenu à son niveau rabaissé l'an passé. Quand les dépenses d'énergie, de maintenance, d'affranchissement, etc... augmentent, il faudra réduire la voilure ailleurs. Quels services seront donc rendus aux habitants avec des moyens réduits?

Gel des dépenses de personnel, avec juste la prise en compte de l'effet GVT. Les agents municipaux vont devoir encore serrer la ceinture, et pourront méditer sur le fait que le sigle GRH se traduit par gestion des ressources humaines, et non des richesses humaines.

Encéphalogramme plat pour le niveau global de subventions aux associations, avec des interrogations récurrentes sur leurs critères d'attribution.

Et des flous à dissiper (mon collègue l'a déjà noté) sur la part de budget réservée aux corridas, aux fêtes de Bayonne, aux subventions aux clubs sportifs professionnels.

Quant aux dépenses d'investissement, les ambitions municipales sont fortement rabattues : voilà pour ce que vous présentez.

Je vais passer à un deuxième point. Dans la forme, votre belle présentation comptable du projet 2012 pose d'ailleurs une interrogation de fond et une question de méthode.

D'abord, l'interrogation de fond :

Pourquoi la présentation des orientations budgétaires municipales est-elle toujours déconnectée de celles de la l'Agglomération, alors que les deux sont pourtant en lien

direct ? Des impôts locaux sont perçus par l'ACBA, leur redistribution partielle aux communes adhérentes tient évidemment compte des crédits qui restent mobilisés au niveau de l'Agglomération. Les crédits engagés par l'ACBA, par exemple les millions d'euros prévus pour le financement de lignes à grande vitesse, ruineuses pour le contribuable qui se serre par ailleurs la ceinture : 35 M€ Tours/Bordeaux.

Ces crédits pourraient être utilisés au profit de vrais besoins locaux de proximité, à l'échelle communale ou intercommunale, pour autant qu'on demande leur avis aux habitants et qu'on en tienne compte. Mais, enfin, depuis hier soir, j'ai compris que la consultation populaire est d'actualité : alors, peut-être cela se fera.

Pour résumer cette critique, ce n'est pas parce que l'ACBA fournit un rapport annuel en lecture que votre rapport d'orientation ne devrait pas aborder les liens avec l'intercommunalité, en cela qu'ils concernent financièrement et concrètement les Bayonnais et les élus ici présents : quid donc du pôle multimodal, de Saint-Croix, du coût des terrains pollués de Marinadour, etc..., toutes choses qui sont sises à Bayonne et qui intéressent les élus et les habitants bayonnais.

Après l'interrogation sur le fond, l'interrogation sur la méthode :

En bonne logique, un budget doit partir de l'expression des besoins. Et celle-ci devrait découler de l'usage correct de l'Agenda 21. Un Agenda 21 réussi se reconnaît à ce qu'il est un outil de mobilisation collective des habitants et des élus, une démarche de concertation associant le plus grand nombre, autour du projet politique de la ville. Vous avez réalisé, M. le Maire, un aveu médiatique quand interrogé en novembre sur votre bilan par le Journal du Pays Basque, vous n'avez pas cité l'Agenda 21 en cela qu'il mettrait en cohérence et irriguerait le projet global de la ville, outil de coordination de l'action municipale auquel on se référerait pour agir. De même, les délibérations en conseil municipal sont une succession d'actes ne référant pas à un Agenda 21 unificateur des différentes actions.

Votre présentation comptable, nous y sommes, de ces orientations 2012 ne se fait pas en réseau, en toile d'araignée, autour d'un seul but : la mise en place de l'Agenda 21. Votre présentation comptable est linéaire : on liste les dépenses prévues en fonctionnement ou en investissement. Une méthode qui montre encore, même si du chemin a été parcouru, qu'il reste à parcourir du chemin pour que l'Agenda 21 soit au centre de toutes les décisions.

En prospective maintenant, et pour terminer la dernière partie.

Je ne peux pas tout détailler dans cette intervention sur des projets, mais s'il est possible d'émettre quelques suggestions devant guider les orientations pour la préparation du budget 2012, je fixerai des priorités, centrées sur la ville durable pour tous, à partir de l'Agenda 21, décliné en quelques thématiques choisies (je ne peux pas évidemment toutes les mettre).

D'abord, à propos des festivités diverses.

J'ai déjà dit tout le mal que je pense du noyage financier, dans le budget général, des controversées corridas, et je conteste particulièrement les dispositions financières liées à la gratuité, prosélyte pour la jeunesse, quand tout se paie par ailleurs en matière d'art et de sport à Bayonne. Pourquoi faire un sort financier particulier et demander un effort particulier aux contribuables sur la temporada ?

Quant aux fêtes de Bayonne, je conteste la façon dont la problématique est posée : hier, on parlait des incivilités insupportables pour les habitants, ce qui a conduit à consacrer

75% du budget à la sécurité, au détriment du budget festif et attractif d'animation ; aujourd'hui, on parle du coût financier pour la ville, ce qui conduit à suggérer des amputations de durée ou du sponsoring, entre autres. Moi, je ne suis informée que par la presse. Tout cela est aussi efficace qu'un emplâtre sur une jambe de bois car vous ne voulez pas, M. le Maire, poser le vrai problème. Vous éludez la question de la désaffection des habitants à l'égard des fêtes, compensée par l'arrivée massive extérieure de consommateurs destructeurs et ici, vous vous occupez surtout des finances dans les fêtes.

D'ailleurs, votre approche fait penser à celle des politiques de droite en matière de dette publique : plutôt que de s'interroger sur le manque de recettes dues aux cadeaux fiscaux, on réduit les dépenses publiques des services de proximité, pour ne pas avoir à changer de modèle. On s'accroche à un modèle qui a atteint ses limites !

Des fêtes, vous les avez voulues consommatrices et commerçantes, vous les avez ; elles sont bruyantes et sales, insupportables aux habitants et aux finances collectives, dites-vous. Mais quel groupe citoyen, relayé par quels élus décideurs, osera poser un jour la seule question, ignorée mais novatrice : des fêtes, oui, mais pour qui ? La poser revient à changer de modèle, centré enfin sur les contenus, et oblige les questionnements : comment, où, avec quels acteurs locaux, avec quels financements ? Toutes questions qui obligent à associer tous les Bayonnais, à les consulter largement, et on n'y est pas.

Il faut changer de modèle, rompre avec le tout sécuritaire/consommation pour passer à la participation créatrice des habitants, des artistes, des associations, des lieux de culture. Bien sûr, cette révolution suppose un budget centré cette fois sur la qualité et la participation financière modulée de tous. Participation financière de la ville aussi, et non pas déficit (terme qui ne me plaît pas), mais en échange d'animations artistiques de qualité, parce que, pour plagier la publicité, « la population bayonnaise le vaut bien » !

En termes d'éducation et de culture, maintenant, je demande qu'un effort soit porté sur l'aide financière et logistique au périscolaire, et je suis très heureuse d'entendre parler, dans ce conseil municipal, plus loin dans les délibérations, d'un projet éducatif global. Je demande donc un effort parce qu'il n'est pas acceptable qu'à l'école communale, celle de la République, des activités payantes soient organisées le midi car elles excluent les enfants, déjà pénalisés financièrement, en activités sportives ou artistiques post-scolaires. La prise en charge financière des animations de l'interclasse de midi doit être faite par la ville et généralisée à toutes les écoles.

Nous avons, par ailleurs, financé une étude sur la lecture publique en bibliothèque médiathèque. Il est temps d'en rendre compte et d'inscrire au budget un investissement pour rénover cet équipement qui partage le savoir et la culture : cela, M. le Maire, c'est une vraie priorité budgétaire, tout comme la jeunesse bayonnaise a bien besoin de lieux pour se rencontrer et faire de la musique ailleurs que dans les cafés.

Encore sur ce thème, il faut mettre à plat, et c'est urgent, nous avons une commission bientôt, les aides en locaux et subventions aux associations. Un contrat social doit se fonder sur l'intérêt général et les aides ne doivent se faire que si les associations pratiquent des tarifs différenciés selon les ressources des usagers. Ce contrat gagnant/gagnant serait garant du bon usage des aides communales, mieux ciblées et plus justement réparties entre toutes les associations.

Enfin, sur ce thème éducation/culture, il faut mettre à la disposition des associations, dont le seul champ d'action est l'éducation populaire, des locaux de réunions à titre gratuit,

parce que bien que non subventionnées, ces associations d'éducation populaire jouent un rôle majeur dans la cité, et la cité va en avoir bien besoin en ces temps d'austérité.

Sur le thème du logement.

L'urgence est à la mise en cohérence de toutes les aides de la ville, et ce n'est pas le cas autour du logement social et du fléchage du foncier pour les jardins familiaux et associatifs.

Il faut revoir la délibération de 1994 : plus aucune subvention ne doit être accordée à des propriétaires privés, sans examen de leurs ressources et du contrat social accepté.

Il faut dépasser le seuil de 27% de logements sociaux parce que la ville durable, c'est aussi un toit pour chacun, un toit pour tout le monde. Les HLM subissent déjà le désengagement de l'Etat : nous ne devons plus vendre du foncier sans réaliser à la place du logement social, car les listes de laissés pour compte à Bayonne s'allongent lorsqu'au nom d'une réhabilitation, les loyers HLM augmentent.

Pour terminer, j'insiste aussi sur la dépendance et le handicap : l'urgence est au soutien de ces populations, retraités ou non. Il va falloir une aide accrue au CCAS pour l'aide sociale obligatoire afin de diminuer les charges des bénéficiaires et aider plus car il y a encore beaucoup plus de personnes fragiles. Il faut aussi soutenir l'animation sociale qui doit proposer des tarifs praticables par tous : trop de personnes âgées à Bayonne, mes chers collègues, sont exclues des loisirs.

Pour le handicap, la mise en conformité prévue pour 2015 requiert, nous en avons déjà discuté et c'est une discussion qui est encore à mener, un fléchage financier plus important que celui annoncé en commission. Et je soutiendrai que l'on abonde au budget du handicap.

Les priorités aujourd'hui, mes chers collègues, Monsieur le Maire, doivent être celles de la solidarité dans une ville de Bayonne, durable pour tous. Il nous faut un contrat social encore plus évident, M. le Maire, que celui que vous nous donnez.

M. Barrère : Le rapport de votre adjoint aux finances sur les orientations budgétaires 2012 s'articule ainsi : loi de finances pour 2012, exécution du budget 2011, cadrage général 2012.

L'année dernière, vous rappeliez le contexte national des dépenses publiques dont vous vous dispensez cette fois alors qu'il a un impact évident pour les collectivités locales. Je vous invite à la lecture du rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques ou au moins du résumé que j'ai apporté. La Cour indique que le déficit 2011 de notre pays (5,7 % du PIB) est très supérieur à la moyenne constatée dans la zone euro (3,7 %), ce qui ôte toute pertinence à la référence incessante à la crise économique. Notre pays est nettement plus mal géré que les autres.

Les dépenses publiques représentant 56,3 % du PIB, un déficit de 5,7 % signifie qu'environ 10 % des dépenses, soit l'équivalent de plus d'un mois, sont financés par l'emprunt. Comment se plaindre alors que nos dirigeants aient perdu la confiance des marchés ? Dans ce déficit de 5,7 %, la part incombant aux APUL (collectivités et administrations locales) est chiffrée par la Cour des comptes à 0,10 % seulement.

Voilà qui permet de comprendre que l'Etat, mauvais gestionnaire, soit contraint de répercuter sur les collectivités locales les conséquences de sa défaillance. Vous l'avez dit, pour Bayonne, la dotation globale baisse et la dotation de solidarité est stable sans

préjuger de notre éventuelle contribution future au fonds de péréquation qui n'est pas abondé par l'Etat.

L'exécution du budget 2011, maintenant. Si les mots ont un sens, vous progressez peu à peu en direction de nos demandes réitérées depuis quatre ans. L'année dernière, nous avions droit au compte administratif prévisionnel qui n'avait rien de prédictif, tout étant connu. Cette année, nous bénéficions de l'exécution du budget 2011, c'est-à-dire du compte administratif qui, j'en prends le pari, sera celui que vous présenterez dans quelques mois seulement, pour des raisons toujours obscures.

Si ce rapport donnait lieu à un vote, nous serions contraints de demander à M. le Maire de quitter la salle le temps du scrutin. Allez, un petit effort, l'année prochaine, vous nous donnerez le compte administratif complet, sinon pour ce débat, au moins avant le vote du budget primitif.

Pour vous encourager, je dois reconnaître que du point de vue strictement comptable, votre gestion est bénéficiaire car vous augmentez vos recettes et réduisez vos dépenses, soit un bonus de 3 millions par rapport au budget primitif. Alors, bien sûr, pour un professionnel comme moi, quoi qu'en dise M. le Maire, l'astuce est classique et un peu éculée. Elle consiste à sous-évaluer les recettes prévisionnelles (évolution physique et revalorisation des bases, droits de mutation...) et à charger les dépenses prévisibles, ce qui donne des marges réelles nettement meilleures. Car, si on compare de compte administratif à compte administratif, 2011 est la copie quasi parfaite de 2010.

Alors, comment parvenez-vous à stabiliser le budget de fonctionnement avec un Etat qui se désengage chaque année davantage ? La réponse est évidente : vous appelez les Bayonnaises et les Bayonnais pour financer la différence, ce qui se traduit en pratique par plus d'impôt malgré la stabilisation des taux déjà élevés, moins de services et de subventions, pas d'évolution des salaires.

Le cadrage général 2012. Vous ne cachez pas votre intention de rester pour le budget 2012, dans, je cite M. l'Adjoint aux finances, « la stabilité et la continuité ». Les indications que vous donnez le confirment et nous y reviendrons en détail au prochain conseil. Vous évaluez les recettes avec une prudence abusive. Je prends pour seul exemple les droits de mutation qui se sont élevés pour les deux dernières années à 1,6 et 2 M€ et que vous estimez à 1,2 M€ seulement, soit 60 % du réel 2011.

Quant aux dépenses, c'est, malgré le meilleur résultat comptable depuis le début du mandat, le blocage le plus draconien.

Quant à l'investissement, que dire sinon constater avec tristesse l'absence de tout projet d'envergure pour Bayonne en 2012 ?

M. Aguerre : J'arrive en quatrième de cordée, donc c'est un peu difficile.

Voilà donc des orientations budgétaires élaborées dans un contexte de crise avérée, des orientations budgétaires décidées à l'aune de nombreuses autres collectivités locales, quelle que soit leur orientation politique.

La crise financière, qui semble terminée pour une toute petite poignée de privilégiés, s'est transformée en une lourde, trop lourde crise d'existence pour la grande majorité. Tous les foyers subissent aujourd'hui les conséquences de l'avidité de quelques-uns et, par

ricochets, les collectivités locales doivent faire preuve de responsabilité et de modestie, face à une telle incertitude économique. Mais, finalement, est-ce un mal ? N'avons-nous pas, pendant des décennies, assisté trop souvent à des surenchères en matière d'équipements structurants, entraînant par là-même une réelle gabegie financière.

Personnellement, j'aurais préféré que les forces de l'esprit, plus que les forces économiques, nous amènent à cette réflexion. Ces orientations budgétaires, modestes, que vous nous présentez aujourd'hui devraient être pour nous tous un préambule à une réflexion globale quand nous aurons à élaborer nos différents projets pour les futures échéances de 2014. Je crois sincèrement que nos concitoyens nous attendent au tournant et que si une chose a bien changé, c'est qu'ils ne croient plus aux paquets cadeaux.

Le débat sur ces orientations budgétaires devrait être aussi pour nous, opposants, l'occasion de faire entendre une voix différente, la voix d'une ville que nous imaginons différente, une ville où il ferait meilleur vivre ensemble. Mais la forme de cette délibération, comme cela se fait depuis des années, nous permet-elle d'engager un réel débat sur les orientations que vous désirez pour notre ville ?

Pour moi, trop de commentaires partisans sur cette délibération seraient vains. En effet, nous est présenté un exposé fastidieux, seulement capable d'animer une assemblée d'experts-comptables mais totalement éloigné de ce qui pourrait nous permettre un débat éclairé sur des enjeux politiques majeurs. Comment, au travers de cet inventaire à la Prévert, identifie-t-on vos choix de politique publique, les priorités de votre majorité dans un contexte plutôt difficile : quels sont vos choix sociaux, culturels, urbanistiques, par exemple ? Le vrai débat, l'échange intéressant aurait pu se situer là mais ce rapport n'apporte aucune réponse.

C'est à dessein que je ne suis pas intervenu sur la délibération précédente, à savoir le rapport sur la situation de la Ville de Bayonne en matière de l'aide au développement durable. En lisant attentivement ce rapport, je me suis surpris à imaginer une délibération qui s'intitulerait « orientations budgétaires et développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 ». En effet, au cours de ce moment important de notre vie démocratique, ce débat sur les orientations budgétaires, au lieu de donner un avis sur le giratoire de l'avenue Paul Pras ou la réfection de la rue de Tosse, aménagements certes essentiels mais sur lesquels, je dois vous l'avouer, je n'ai pas d'avis particulier, j'aurais préféré, par exemple, que nous puissions débattre sur des choix politiques en matière de mixité sociale et intergénérationnelle, comme cela est exposé dans le rapport sur le développement durable.

Oui, j'aurais préféré que nous échangions sur un schéma directeur des espaces publics, sur les transports collectifs, sur un renforcement des actions éducatives, sur comment faire vivre la culture ou comment renforcer les solidarités entre les personnes.

Dans « orientations budgétaires, il y a « orientations » et « budgétaires » : quel budget ? pour quelles orientations ? Cela n'est pas du tout lisible dans cette délibération. Au lieu de broder sur des orientations à partir de postulats où on aime tant le jeu de rôles habituel, qui consiste, pour vous, à les défendre, pour nous, à les dénigrer, ne pourrait-on envisager un vrai débat démocratique à la mesure de la crise que nous traversons ?

Dans le cadre des orientations budgétaires de 2013, ne pourrions-nous (voyez, je fais un peu d'anticipation), dès ce soir, lancer l'idée d'un tel débat, qui pourrait être étayé par l'expérience des différents acteurs sociaux-professionnels et économiques, des

présidentes et présidents des associations bayonnaises qui pourraient être consultés en amont, et ce par thématiques ? Cela pourrait d'ailleurs ressembler à un conseil économique et social local.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nos concitoyens ne croient plus aux paquets cadeaux, ils veulent participer à la confection du cadeau. Ne pourrions-nous lancer un autre débat sur comment aménager, ensemble, la ville de demain ? A ce que j'ai su, la concertation citoyenne sur l'aménagement de Marinadour a donné de très bons résultats.

A ce jour et d'après ce que j'ai pu comprendre, vous n'avez pas l'ombre d'une idée pour le devenir de Caradoc ; pourquoi ne pas lancer une consultation citoyenne sur ce lieu, à l'instar de ce qui a été fait sur Marinadour ? Il pourrait également en être de même pour le mail Chaho-Pelletier.

Toujours dans la même veine, des jeunes et des moins jeunes qui jouent de la musique se plaignent de ne pas trouver à Bayonne un lieu pour répéter : ne pourrions-nous échanger avec eux pour voir comment ils imaginent un tel lieu ?

J'ai évoqué tout à l'heure la mixité sociale et intergénérationnelle : vous n'êtes pas sans savoir que, bientôt, quatre cliniques vont déménager pour intégrer un pôle commun au Prissé. Un foncier conséquent va alors se libérer : ne serait-il pas intéressant de commencer une réflexion sur le devenir de ce foncier ?

Voilà donc, M. le Maire, une intervention sur les OB peu conventionnelle et encore moins traditionnelle. Je crois sincèrement que pour 2013, nos concitoyens nous attendent sur moins de traditions mais plus de concertation et de participation : la balle est donc dans votre camp.

M. le Maire : Je vous félicite, si je peux me permettre. J'ai beaucoup apprécié votre rapport, j'y trouve des points qui me conviennent parfaitement. On est dans un exercice assez contraint, effectivement, et pas emballant. Je ne m'étends pas sur les critiques de l'opposition ; on sait toujours que la proximité des échéances électorales ne facilite pas l'objectivité : on en a eu quand même un bel exemple tout à l'heure.

Donc, ce n'est pas cela qui m'intéresse ; moi, vos propos m'intéressent. Sincèrement, je voudrais qu'on puisse se parler à ce sujet parce qu'il y a des choses à faire, des choses à se dire. Véritablement, on a des choses à se dire avec des gens qui veulent participer à un vrai débat et qui n'arrivent pas, de A à Z, en vous disant que tout ce que vous faites est nul, que vous n'êtes pas bon, bref.

Autrement dit, si j'ai bien compris, à Bayonne, il n'y a de durable que la majorité... Madame !

Mme Pibouleau-Blain : Est-ce que je peux...

M. le Maire : Non, non, je m'excuse, il n'y a pas eu photo. Sincèrement, vous avez exprimé vos opinions, on ne va pas maintenant tomber dans le panneau, on n'est pas à l'Assemblée nationale. Il y a des orientations budgétaires, la situation de la Ville est saine sur le plan financier, sur le plan budgétaire. Nous, on s'en réjouit. Je crois quand même que par rapport aux investissements, on revient à des investissements normaux pour une collectivité de notre importance alors que pendant des années, on a eu un investissement

double par rapport aux collectivités de notre importance. On sait très bien qu'il y a un moment où le jeu s'arrête. En plus, avec une crise, il s'arrête, bien entendu, comme on le fait maintenant : on l'avait prévu, on vous avait annoncé qu'il y aurait une baisse des investissements dans la deuxième partie du mandat.

Vous savez, je ne suis pas du tout sensible à l'exagération ; tout cet excessif est sans importance : je le prends comme tel. En plus, c'est tellement politicien que, franchement, je n'ai pas envie de polémiquer. Vous n'êtes pas d'accord, il y aura des échéances en 2014 : les Bayonnaises et les Bayonnais nous départageront comme cela a toujours été le cas depuis cinquante-cinq ans, et la messe sera dite. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise de plus ? C'est une opposition franche et massive ; rien n'est bien, rien ne va. Moi, je vous invite à faire un petit voyage en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie et vous reviendrez peut-être ensuite dans votre pays avec une autre opinion que celle que vous avez de la situation de la France.

Pour ce qui est de Bayonne, nous sommes aujourd'hui avec une ville qui s'est équipée ces dernières décennies, qui a fait énormément pour le logement social : j'ai bien compris que ce n'était pas assez et qu'il fallait bien sûr courir après Nanterre et ses 80 % de logements sociaux. Cela, ce sera votre politique mais ce ne sera quand même pas la nôtre. On continue et Dieu sait qu'on fait des logements sociaux et qu'on en rénove.

C'est ainsi, je constate un désaccord majeur, il n'y a pas l'ombre d'un point d'entente entre vous et nous. M. Aguerre, j'aimerais, si vous acceptez mon rendez-vous, qu'on puisse se voir pour parler de tout cela et voir comment on peut le formaliser.

M. Aguerre : Je ne suis pas le seul membre de l'opposition, donc je pense qu'il serait intéressant d'échanger sur le sujet avec tous les membres de l'opposition, quand même.

M. le Maire : Oui, mais, enfin, par rapport à vos propos et ceux que j'ai entendus, je vois mal comment on peut avancer dans le consensus avec des gens qui sont radicalement et frontalement opposés à vous sur tout ce que vous faites et sur tout ce que vous proposez. Je veux bien parler mais avec des gens qui laissent le parti pris politicien de côté quand on parle de Bayonne. Manifestement, ce n'est pas le cas.

M. Aguerre : Moi, je veux bien parler aussi mais à condition que tous les membres de ce conseil municipal y soient associés, M. le Maire. C'est d'ailleurs le but de mon intervention.

M. le Maire : En tous les cas, vous avez changé de place mais je vous félicite parce que vous êtes très bien encadré.

M. Etcheto : On sent en effet que les élections approchent, et peut-être la crainte aussi parce que les mêmes méthodes, les mêmes ficelles commencent à arriver, celles de la tentation du débauchage. Bon, c'est un petit peu grossier. Je pense que personne n'est dupe ici, cela révèle plutôt l'inquiétude de votre part ; donc, quelque part, cela nous met le sourire sur les lèvres.

M. Millet-Barbé : C'est vous qui avez débauché.

M. le Maire : Je laisse M. Aguerre répondre au mot de débauchage. Vous perdez du monde sur vos ailes, mon ami, vous vous déplumez.

M. Aguerre : Je demanderai à Henri Etcheto de me laisser seul juge pour savoir s'il y a débauchage ou pas. D'ailleurs, dans ce que vous avez dit, j'ai dit que je suis prêt à une discussion si tous les conseillers municipaux de ce conseil municipal sont invités à échanger.

M. le Maire : Donc, je pense que cela restera un vœu pieux, hélas.

M. Etcheto : Sur l'enseignant que je suis, le mot débauchage est un terme actif, donc, la personne qui débauche, bien sûr, c'est elle qui fait le débauchage. Il n'était pas question de M. Jérôme Aguerre dans mon propos mais de votre intervention à vous, bien évidemment.

M. le Maire : Bien sûr. Moi, je ne suis pas enseignant mais je ne suis pas non plus donneur de leçons, Monsieur.

Pas de vote.

O/J N° 5 - Remises gracieuses de créances

M. Soroste : Il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement aux demandes émanant de familles en difficulté financière et ainsi de leur accorder les remises partielles telles que fixées en note de synthèse, soit un montant total de 3 650,17 €.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

O/J N° 6 - Musée Bonnat-Helleu – Approbation du plan de récolement décennal

Mme Touraton : Les opérations de récolement, qui doivent être terminées au plus tard le 13 juin 2014, consistent à vérifier la présence physique des œuvres dans les salles, les réserves du musée et à l'extérieur. Elles permettent de croiser les informations concernant l'objet, son historique et sa localisation et ainsi de réaliser un vaste inventaire rétrospectif, mis à jour et documenté, des collections du musée Bonnat-Helleu.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de récolement décennal, décrivant les contraintes et les moyens nécessaires et détaillé en note de synthèse, tel que validé par la commission scientifique régionale de restauration le 16 décembre 2011.

M. le Maire : J'en profite pour vous dire que M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture, sera à Bayonne le samedi 17 mars pour signer la convention du label Ville d'art et d'histoire et également pour visiter un certain nombre d'édifices, comme le musée Bonnat, et parler de la restructuration de ce musée ainsi que des éléments du patrimoine bayonnais.

Adopté à l'unanimité.

M. Etchegaray : Je voulais souligner l'importance de ce rapport, qui est voté à l'unanimité, je m'en réjouis, et de la présentation que vient de faire notre collègue. C'est un travail phénoménal. La commission culture s'est réunie au musée Bonnat ; on était nombreux, de la majorité et de l'opposition, à faire la visite de ce musée et à prendre la mesure du travail qui se déroule dans cette maison, dans la plus grande discrétion.

Tout ceci pour dire que quand on dit que le musée est fermé, oui, il est fermé mais il s'y passe beaucoup, beaucoup de choses. C'est résumé dans ce rapport mais l'inventaire, c'est une chose, le récolement en est une autre. C'est aussi une aventure humaine parce qu'il faut se dire que le personnel qui, jusque là, était affecté à des actions d'un musée ouvert, travaille aujourd'hui dans un musée qui est fermé et dans des fonctions qui ne sont peut-être pas très connues mais extrêmement importantes, qui concernent à la fois ce récolement mais aussi ce qu'on appelle le travail de prévention qui doit être fait sur l'ensemble de ces collections.

Au passage, le musée Bonnat qui se trouve à Bayonne est un des six/sept premiers musées de France : c'est bien de s'en souvenir. C'était pour dire que le travail que fait sa conservatrice, Sophie Harent, et son assistante, attachée de conservation, Elise Voisin, est un travail extraordinaire, avec également tout le personnel qui est aujourd'hui affecté à toutes ces actions.

Je voulais le dire parce que je trouve qu'on a passé très vite ce rapport, c'est bien, il est voté à l'unanimité. J'aurais trouvé dommage de ne pas dire cela. Je n'avais pas prévu de le dire mais je trouve quand même un peu dommage qu'il y ait près de 20 à 25 personnes qui travaillent dans des murs fermés, dans une action qui est essentielle parce que c'est là aussi que se trouve le trésor de notre ville depuis 1830, que les premiers éléments de ces collections se rassemblent, que divers conservateurs se sont succédé, avec du talent, les uns et les autres (l'actuelle en a aussi), dans un travail qui est très important. C'est aussi ce capital de notre ville qui se trouve là-bas.

Et ce musée qui sera rouvert un jour grâce au plan musée, M. le Député-Maire, que vous avez défendu pour qu'il puisse effectivement concerner la Ville de Bayonne. C'est dans ce cadre-là que la visite du ministre s'explique aussi.

M. le Maire : Je vous remercie et je forme un vœu, c'est que ces travailleurs de l'ombre retrouvent rapidement la lumière.

O/J N° 7 -Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'une œuvre de Claude Mellan à la Fondation Dina Vierny, musée Maillol à Paris

Mme Touraton : Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par ladite Fondation pour le prêt d'une œuvre de Claude Mellan, d'une valeur d'assurance de 200 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Gérard Angélique

Mme Demont : M. Angélique propose de faire don d'un portrait en buste, d'une valeur d'assurance de 2 000 €. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal d'accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, M. Angélique.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Jean-Marie Roueche

Mme Demont : M. Roueche propose de faire don de reproductions datant de 1950 de clichés originaux du magasin « Bazar Central » aujourd'hui disparu, d'une valeur d'assurance de 60 €. Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, M. Roueche.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 - Médiathèque municipale - Modification du règlement intérieur

Mme Touraton : Le règlement intérieur de la médiathèque municipale nécessite quelques ajustements concernant l'accès public à Internet et le prêt inter-bibliothèques (PIB). Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications, y compris la grille tarifaire, telles que détaillées en note de synthèse, et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre dudit règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 - Médiathèque municipale - Adhésion à l'association Images en bibliothèques

Mme Touraton : La médiathèque propose d'adhérer à cette association pour bénéficier de l'ensemble des services proposés et permettre à la responsable du fonds images d'animer davantage la collection de DVD et ainsi améliorer encore le service rendu au public. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à cette association, le montant de la cotisation annuelle s'élevant à 110 €.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

O/J N° 12 - Règlement du concours d'affiche des fêtes de Bayonne 2012

M. Jaussaud : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ce concours, d'en adopter le règlement ainsi que détaillé dans la note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à son organisation.

M. Bergé : Je tiens à préciser pour faire quelques propositions mais je tiens à vous signaler que je ne suis pas libre pour le mercato, de toute manière.

Face à l'agitation de ce début de semaine et du débat entamé sur les fêtes de Bayonne, vous permettrez qu'au nom de notre groupe, j'évoque notre position et nos propositions. Nous souhaitons aborder avec vous, non pas des problématiques affectives et superficielles, mais des problématiques de méthode et de choix politiques.

Tout d'abord nous nous permettrons de critiquer la méthode et de souligner votre manque de transparence en la matière.

Méthodes et transparence.

Méthode : de la peur à l'incohérence.

La peur : choix tactique ou véritable reculade, il demeure cependant certain que la majorité municipale a été convoquée jeudi dernier pour évoquer la question des fêtes de Bayonne. S'en est suivi la fameuse rumeur, la convocation de la commission extra-municipale, la fuite éditoriale, puis enfin la réunion de la commission extra-municipale qui, depuis le début de l'année, planchait sur des projets de recettes complémentaires, mais qui jamais n'avait été sollicitée pour travailler sur des projets de réduction de la durée des fêtes, voire de réduction des dépenses. Il semble donc, qu'une fois de plus, la gouvernance citoyenne soit mise à mal par la personnalité unique de notre maire, puisqu'en commission, vous nous avez annoncé que si nous n'économisons pas 400 K€, nous serions obligés d'enlever une journée de fêtes. La commission avait donc planché pour rien, jusque là...

L'incohérence : nous condamnons la méthode mais aussi l'incohérence car non seulement vous changez la règle du jeu en plein match, en disant qu'il reste 15 jours pour trouver désormais le fameux différentiel de 400 K€. Challenge très intéressant pour une commission de bénévoles qui n'est pas encore appuyée par ce fameux service événementiel que vous comptez créer en 2012 et dont le premier fait d'arme aurait été de supprimer une journée de fête. Pour résumer, on dépenserait de l'argent pour créer un nouveau service dont la première action serait de supprimer un événement pour faire des économies. Belle cohérence, en effet.

A moins que l'ultime pirouette soit celle que vous avez entamée en commission, annonçant que vous vous battez pour trouver l'argent manquant, assumant alors parfaitement le rôle du pompier pyromane de cette situation. Car il faut bien reconnaître que les membres de la commission, sans connaître le véritable agenda et sans connaître les véritables chiffres, ne peuvent que rencontrer des difficultés pour faire des propositions financièrement réalisables.

Transparence : de l'absence de chiffres à la valse des chiffres

Une absence de chiffres : différents membres de la commission, dont moi-même (et je regrette, cette année, je n'ai pas pu siéger en commission puisque je suis le lundi à la Région, à Bordeaux, mais je m'étais entretenu, par téléphone, à plusieurs reprises, avec M. Jaussaud et je lui avais sollicité le budget), avons sollicité le budget analytique des fêtes de Bayonne et seules les grandes masses ont pu être prononcées oralement, sans que jamais nous ayons accès à un véritable document budgétaire.

S'en est suivi une valse de chiffres. Puisqu'il s'agissait d'enlever une journée, soit de faire peur, le budget atteignait 1,6 M€. Au bout de deux heures de réunion et face aux contestations des membres de la commission, vous concédiez un budget de 1,1 M€, puis à son arrivée, Martine Bisauta nous annonçait les chiffres des derniers calculs : 950 K€. Nous venions d'économiser 650 K€ en deux heures et demie ; la commission se voyait donc toute confiante pour trouver les 400 K€ manquant en 15 jours.

Si nous sommes très critiques sur la méthode et inquiets sur la volonté initiale, nous ne pouvons cependant que souligner la nécessaire prise de conscience de l'ensemble des acteurs afin de préserver un pan entier de notre culture bayonnaise, xarnegu et basque.

De l'engagement de tous aux choix politiques.

Le bilan de la commission.

Le challenge ne sera relevé que par l'engagement de tous les acteurs et vous qui me connaissez très critique, je tiens à souligner la qualité du travail de la commission, l'engagement de tous les acteurs, associatifs, politiques de tous bords (je pense à M. Ugalde, à Mme Bisauta, à M. Aguerre) qui, depuis le début du mandat, jouent le jeu au sein d'une véritable gouvernance. Je profite de l'occasion pour souligner le travail de M. Jaussaud, envers qui j'ai pu être très critique sur d'autres dossiers dans le passé mais qui, dans ce domaine, a fait preuve de grandes qualités.

Nous pouvons aujourd'hui constater que grâce au travail de la commission depuis le début de ce mandat, les fêtes sont plus sûres, plus propres, plus hygiéniques, plus durables et pour résumer, plus belles, même si le chantier reste encore grand, surtout avec les nouveaux objectifs de dernière minute.

Economies et investissement de tous les acteurs.

Vous demandez aux membres de la commission d'économiser 400 K€ ; il vous disent banco. Il faut donc auditer toutes les dépenses (ma collègue en a parlé tout à l'heure) : revenons sur la folie sécuritaire qui avait envahi les fêtes et c'était très étrange puisque vous avez été le premier en commission à dire que ce serait bien, à l'heure actuelle, de diminuer les dépenses sécuritaires. Simplement, le fait d'avoir fait trop de sécurité nous empêchait d'enlever quoi que ce soit. Je vous l'avais dit...

M. le Maire : Non, Monsieur.

M. Bergé : On en parlera après. Vous l'avez dit.

M. le Maire : Non, Monsieur.

M. Bergé : Vous l'avez dit.

M. le Maire : Non, Monsieur.

M. Bergé : On continue.

Toute occupation privative du domaine public par une association ou des professionnels doit être réévaluée. Les acteurs doivent faire le calcul entre perdre une journée de recettes et accepter une augmentation raisonnable de la redevance. Le maire de Vic-Fezensac avait voulu entamer ce débat avec les cafetiers ; les cafetiers et les associations, l'ensemble des gens qui occupent le domaine public, parce que je ne veux pas stigmatiser les cafetiers, contrairement à ce qui a pu se lire dans la presse. Et je me suis entretenu avec Pierre Barat, qui a très bien compris, et c'est exactement ce que j'ai dit en commission l'autre jour : j'ai parlé de toute occupation privative du domaine public, sauf que le maire de Vic-Fezensac, n'ayant pas de réponse à ses demandes, a fait un référendum dont nous connaissons tous le résultat. Tous les acteurs doivent prendre conscience par rapport à cela.

Ensuite, vous demandez aux peñas de s'engager davantage et de participer davantage à l'organisation et à la prise en charge de certaines dépenses. Elles vous disent « banco » mais elles demandent également à être reconnues par la municipalité, via un conventionnement, pour les différencier des « peñas garages », à la durée de vie éphémère de 5 jours, qui ne font rien pour notre ville et pour l'intérêt général.

Le nouveau service événementiel pourra également participer à démarcher de potentiels partenaires privés.

Les solutions, vous le voyez, ne manquent pas et notre groupe vous accompagnera dans ces directions et sera solidaire de vos décisions.

Se pose donc désormais la question des choix politiques.

Au niveau local : la presse se régalant des petites phrases, j'ai pu me voir sur France 3, évoquant le contrat de communication de 150 000 € payé par la ville de Bayonne à l'ABRP. Ce raisonnement par l'absurde que j'ai entamé n'avait que pour seul objectif de montrer que les dépenses relèvent de choix politiques et que si nous devons regarder à faire des économies, ces dernières doivent être envisagées de manière globale et non stigmatiser une activité. A moins que l'objectif soit de fragiliser une politique.

La question des fêtes et du contrat de communication mérite également d'être posée au niveau de l'agglomération puisque ce sont 450 K€, chaque année, qui sont dépensés au titre de la communication de l'agglomération, via les clubs sportifs professionnels. Choix politique qui pourrait être remis en question et fonds qui pourraient également être affectés à d'autres actions. Et nous pourrions appliquer la même méthodologie à d'autres domaines.

Au niveau national : puisqu'il y a également, quand on parle de politique, des choix politiques au niveau national, nous ne pouvons que souligner le désengagement de l'Etat quant aux problématiques de sécurité, qui laisse une ville moyenne assumer seule les dépenses de sécurité de la quatrième fête au niveau mondial et la première française, oubliant peut-être qu'en période de crise, ces fêtes jouent un rôle de régulation sociale et politique.

J'ai été très long mais je tenais à démontrer que la gestion de ce genre d'événement ne relève pas de la tactique, à laquelle, hélas, nous habituent les politiques à l'heure actuelle, et d'effets de manche, mais d'une véritable politique pensée et partagée.

Pour finir, notre groupe trouve l'objectif de 400 K€ raisonnable à atteindre mais le délai de 15 jours nous paraît un peu court. Nous vous proposons donc de le faire passer à 200 K€ pour cette année et à 400 K€ pour l'année prochaine, le temps que toutes ces nouvelles mesures puissent s'appliquer. La gestion prendrait ainsi le dessus sur les déclarations.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 13 - Corso 2012 – Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes

M. Jaussaud : Il est demandé au conseil municipal de retenir la candidature des dix associations désignées en note de synthèse, d'autoriser M. le Maire à signer les différentes conventions de mise à disposition du local nécessaires et d'approuver le versement à chacun des dix réalisateurs d'un acompte pour la confection des chars, dont le montant est fixé en 2012 à 2 000 €. Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

O/J N° 14 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Arche de Noé

Mme Dumas : L'association Arche de Noé gère une crèche-halte garderie dont la spécificité est l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Elle a récemment déménagé dans de nouveaux locaux, avenue Vital Biraben, et doit financer divers équipements. Considérant l'intérêt de son activité, il est proposé au conseil municipal d'approuver, dans le cadre de cet aménagement, l'attribution d'une subvention d'équipement de 22 700 € au profit de l'association Arche de Noé.

Adopté à l'unanimité.

Mme Pibouleau-Blain : Je voulais juste m'abstenir sur une subvention d'équipement à cette association.

M. le Maire : Libre à vous, Madame.

Mme Pibouleau-Blain : Je vous le dis puisque que vous avez dit que le rapport était adopté à l'unanimité. Donc, je m'abstiens.

M. le Maire : Sur ce rapport, là ? C'est votre droit, je ne vois pas ce qu'il y a d'étonnant à cela.

Mme Pibouleau-Blain : Je ne vois pas pourquoi il y a un commentaire, alors...

M. le Maire : Non, mais on a l'impression que vous dites cela sur le ton d'un événement. Je suis quand même assez habitué à ce que vous votiez contre et à ce que vous vous absteniez, Madame. C'est un non événement.

Mme Pibouleau-Blain : Vous avez dit « le rapport est adopté à l'unanimité ». Donc, j'ai dit « je m'abstiens ».

M. le Maire : Il faut se manifester, c'est fait, qu'est-ce que vous voulez que cela change à ma vie, Madame ? Rien.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Adopté à la majorité.

O/J N° 15 - Lancement de la démarche pour le Projet éducatif global de la Ville de Bayonne

Mme Dumas : Considérant que l'éducation est globale au sens où chaque situation vécue par un individu exerce une influence sur son développement, sur sa personnalité, la Ville a inscrit cette ambition dans le programme d'actions de son Agenda 21. A ce titre, elle souhaite aujourd'hui construire son Projet éducatif global, qui constitue un cadre de référence, formalisé et écrit, au sein duquel les acteurs éducatifs s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de confirmer l'engagement de la Ville de Bayonne dans le mouvement des Villes Éducatrices et d'approuver le lancement de la démarche de formalisation du Projet éducatif global, telle que présentée en note de synthèse.

M. Etcheto : Nous voterons bien évidemment pour cette délibération. Nous approuvons le lancement de cette démarche pour le projet éducatif global, même si nous séparons, bien évidemment, ensuite, dans le détail, ce n'est pas l'objet de la délibération, certains aspects de la politique scolaire de la Ville de Bayonne. Mais nous voterons pour cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 - Renouvellement du Contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'allocations familiales pour les années 2011-2014

Mme Dumas : Le Contrat « Enfance et Jeunesse » conclu entre la Ville et la CAF pour la période 2007-2010 est venu à échéance. Cette dernière, en tant que principal partenaire de la commune, vient appuyer les efforts réalisés au bénéfice des familles bayonnaises, pour l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes, ou pour la coordination des réseaux d'acteurs.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau Contrat « Enfance et Jeunesse », qui reprend le schéma de développement initial et l'actualise avec de nouvelles actions, pour une durée de 4 ans (2011-2014).

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

O/J N° 17 - Muséum d'histoire naturelle - Convention de partenariat avec l'association Hégalaldia

Mme Gibaud-Gentili : Afin de faire vivre et d'enrichir ses collections, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne souhaite acquérir de nouveaux spécimens auprès de différents partenaires.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Hégalaldia et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 18 - Lutte contre le frelon asiatique – Attribution de subventions aux propriétaires privés pour la destruction de nids

Mme Gibaud-Gentili : Depuis une année, sont apparus de manière importante des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de Bayonne. Au regard des conséquences de ce phénomène et en complément des actions de destruction systématique réalisées par la Ville sur ses propriétés, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de l'attribution de subventions aux propriétaires privés pour l'élimination des nids, dans les conditions détaillées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

O/J N° 19 - Lutte raisonnée contre la processionnaire du pin – Convention avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

Mme Chevreil : Face aux ravages dues à cet insecte, l'INRA a développé une stratégie de piégeage pouvant être adaptée en milieu urbain et alternative à la lutte chimique.

Au regard de l'intérêt de cette démarche pilotée par le Ministère du Développement durable, il est proposé au conseil municipal d'y associer la Ville, d'approuver les termes de la convention correspondante avec l'INRA et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 - Création d'une plate-forme de logistique urbaine pour la distribution des marchandises en centre-ville – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Sollicitation d'aides financières

Mme Castel : La Ville de Bayonne procède à une consultation afin de s'adjoindre un prestataire ayant les compétences urbaines, environnementales, techniques, économiques et juridiques pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une plateforme de logistique urbaine pour la distribution des marchandises en centre-ville. Le coût de l'ensemble de cette mission est estimé à 30 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières auprès de tout partenaire potentiel.

M. le Maire : Il se trouve que je suis vice-président et membre fondateur d'une association qui s'appelle « Centre-ville en mouvement ». Il y a beaucoup de collectivités qui commencent à réfléchir à la livraison, en centre-ville, notamment dans les centres anciens comme le nôtre où on voit des camions de douze tonnes qui encombrent les rues vers 10 heures/10 heures et demie du matin. Cela n'a rien de véritablement très attrayant. Donc, certaines villes, notamment Bordeaux, ont travaillé pour essayer d'avoir une logistique développée à proximité de la ville, mais pas dans la ville, de manière à ce qu'on puisse desservir tous les commerçants d'une façon un petit peu plus agréable pour les chalands et, finalement, pour tout le monde.

On voudrait essayer de voir, sur Bayonne, comment on peut travailler sur cette opération. On a donc une étude à lancer, on n'a pas d'idée préconçue. Le centre européen de fret pourrait assurer la logistique, mais c'est un peu loin. On voudrait que des gens qualifiés nous aident à travailler sur ce sujet pour avancer parce que je crois que c'est aujourd'hui une solution qui s'impose pour nous.

Voilà l'objectif de cette étude.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 21 - Enfouissement d'une ligne électrique avenue Marie-Anne de Neubourg – Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux

M. Causse : Dans le cadre de la requalification de l'avenue Marie-Anne de Neubourg, la Ville souhaite faire procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique basse tension et de

l'ensemble des réseaux de télécommunication accrochés aux supports ErDF. Il est demandé au conseil municipal de décider de procéder aux travaux désignés et de charger le SDEPA de l'exécution de ceux-ci ainsi que d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération, tels que présentés en note de synthèse.

M. le Maire : C'est le plan pluriannuel d'enfouissement et de rénovation des chaussées et trottoirs de l'avenue des arènes. Il y a donc eu la rue Molinié, Lavigerie, l'avenue Marie-Anne de Neubourg et la rue Deluc et ensuite l'avenue Dubrocq. Chaque fois, chaque rue coûte à peu près 400 000 €. On échelonne tout cela mais c'est quand même beaucoup plus agréable quand on n'a pas tous ces réseaux sous le nez, et en plus, cela les sécurise. Nous allons donc travailler cette année sur l'avenue Marie-Anne de Neubourg.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 22 - Installation d'un système de vidéoprotection quartier Saint-Esprit – Demande de subvention

M. Pommiez : Des habitants du quartier Saint-Esprit ont alerté les services au sujet d'incivilités ou d'actes de petite délinquance de plus en plus fréquents, qui au-delà de la réalité des faits, contribuent à développer un sentiment d'insécurité. Les réponses possibles allient à la fois des mesures de nature sociale, des projets d'animation, mais aussi des solutions mettant en œuvre un renforcement de la présence des policiers municipaux ou nationaux.

En complément, un système de vidéoprotection, mesure adaptée à ce contexte, sera installé dans les conditions détaillées en note de synthèse. L'Etat pouvant intervenir à hauteur de 50 % de la dépense, au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 35 000 €.

M. Soudre : Pour aller à Saint-Esprit, je traverse le pont Saint-Esprit mais je ne suis pas, moi non plus, prêt à traverser le Rubicon.

Nous avons appris depuis quelques jours que dix caméras de surveillance vont être installées dans le quartier Saint-Esprit.

M. le Maire : Vidéoprotection, ce n'est pas la même chose que vidéosurveillance.

M. Soudre : Si vous faites mon intervention à ma place...

M. le Maire : Non, mais je vous rectifie car ce n'est pas la même chose.

M. Soudre : Ce que vous dites me va très bien, donc je continue.

Ces caméras vont coûter 70 000 € HT dont la moitié sera financée via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La délibération de ce soir, vous avez raison, M. le Maire, nous invite à parler de vidéoprotection, euphémisme forgé par les experts en communication du ministère de l'Intérieur (donc, je vois que vous êtes bien contaminé) et les lobbys du sécuritaire, afin de rendre plus acceptable la vidéosurveillance (je vous remercie de votre collaboration, M. le Maire).

Depuis l'élection de 2007, le gouvernement Sarkozy-Fillon a fait du développement de l'outil de la vidéosurveillance l'un des axes majeurs de sa politique de sécurité. Pourtant, l'efficacité de cette technologie est très limitée et son coût financier très lourd pour les collectivités locales, que l'Etat cherche constamment à impliquer. En effet, si la vidéo s'avère être un juteux marché pour les entreprises privées, il s'agit bien d'une gabegie pour les dépenses publiques.

Pour notre part, M. le Maire, malgré les déclarations rassurantes de votre premier adjoint en commission plénière, vous n'aurez pas de consensus de notre part sur l'installation de la vidéosurveillance dans l'espace public. Vous pouvez avoir le consensus sur d'autres domaines mais pas sur celui-là.

Par avance, ne nous taxez pas d'angélisme ou d'autres choses du même genre, notre position repose sur une analyse réaliste de ces décisions et dispositifs, et sur une autre conception du vivre-ensemble et de l'aménagement urbain.

Première réalité, tout cela coûte cher ! Avec ou sans subvention d'Etat, c'est de l'argent public dépensé. Nous voici face à un coûteux investissement. D'autres projets d'actions humaines auraient pu être financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Il faut rappeler que le projet de dix caméras s'élève, selon vos dires, à 7 000 € l'unité, en dehors de l'obole de l'Etat. Mais nous craignons bien que pour l'ensemble du dispositif (je ne suis pas spécialiste : logiciel, local, personnel, etc), il soit permis sans prendre trop de risques d'estimer le coût à un budget beaucoup plus conséquent, peut-être entre 20 000 et 25 000 € par caméra.

Deuxième réalité, la méthode est inefficace. De nombreuses études l'attestent, notamment en Grande-Bretagne (c'est un peu le pays d'origine) où les observations sont formelles. Elle n'empêche pas les cambriolages ou autres méfaits. Les délinquants changent leur mode opératoire ou leur lieu de délit, entraînant une nouvelle demande de caméras. C'est un éternel recommencement !

Troisième réalité (je ne veux pas trop m'étaler là-dessus), tout cela s'inscrit dans une société de banalisation du tout-sécuritaire, à mi-chemin entre « Big Brother » et « Souriez, vous êtes filmés ! » : voilà les normes d'une société qu'on voudrait nous faire accepter !

Quatrième réalité, c'est une technologie portée par des choix politiques. En termes de prévention et de dissuasion, mieux vaut une présence humaine avec une police nationale de proximité qu'une implantation de quelques yeux électroniques. Rien ne remplace la présence sur le terrain. De plus, les caméras perdent quasiment toute efficacité préventive lorsqu'elles ne sont reliées à aucun système de visionnage en temps réel.

Ce sont bien les gouvernements Fillon qui se sont fixé l'objectif de tripler le nombre de caméras dans les espaces publics des villes, accompagnant des suppressions de postes dans la police nationale. J'en profite pour rappeler que, déjà, lors du conseil municipal d'octobre, je vous avais interpellé, M. le Député-Maire, sur les 3 500 suppressions de postes de policiers prévus dans les trois ans à venir.

En octobre, nous avons aussi déjà évoqué qu'à Saint-Esprit, les riverains réunis en collectif réclamaient une présence régulière dans le quartier des polices nationale et municipale ainsi qu'un suivi efficace par les services sociaux des personnes en difficulté.

Vous nous présentez ce soir une réponse à ces problématiques, en mettant surtout en avant les moyens techniques de la vidéoprotection comme étant une mesure adaptée à ce contexte. Nous savons et nous ne remettons pas en cause le fait que la population, notamment celle de Saint-Esprit, a droit à la sécurité et peut être sensible aux arguments avancés par les tenants de l'installation de caméras. D'après nous, il est à craindre que les Spiritains soient une nouvelle fois déçus par les résultats. Rien ne permet réellement d'affirmer que ça ira mieux demain avec la vidéosurveillance, qui n'a que très peu d'impact sur la délinquance et les infractions recensées. La vidéosurveillance est coûteuse, inutile et simplement destinée à faire oublier le malaise social.

Revenons à Saint-Esprit, dans une approche, je l'espère, dépourvue d'angélisme. Etes-vous en mesure de nous donner des chiffres concernant les plaintes et délits mettant en exergue que le quartier est plus concerné que d'autres quartiers de Bayonne ou de l'agglomération ? La police municipale a-t-elle les mêmes modus operandi, les mêmes façons de travailler, dans ce quartier que dans le centre, c'est-à-dire le Petit ou le Grand Bayonne ? La proximité de la gare et de certains services sociaux a-t-elle une incidence sur ce sentiment d'insécurité ? A-t-on réfléchi à des aménagements de l'espace urbain et du domaine public concernant, je fais une liste rapide, le bout du pont Saint-Esprit, la place de la République ou le square Bergeret ?

Nous pensons que le quartier doit faire l'objet de réflexions urbaines et sociales dans de nombreux domaines plutôt que de verser directement dans le sécuritaire à tous crins et la vidéosurveillance.

Avant de conclure, un passage rapide par l'actualité : les jours se suivent et les spectacles changent. Hier soir, le président, désormais candidat, sur TF1 et ce soir, « Hamlet » au théâtre de Bayonne.

Concernant la campagne à venir du président Sarkozy, nous savons bien que nous serons toujours, encore et toujours, dans le clivage permanent. Cliver toujours et encore cliver, telle est son unique feuille de route. Pour être en résonance avec l'ombre tutélaire de Shakespeare, qui doit rôder quelque part par-là, le clivage sera « Etre ou ne pas être » d'accord avec M. Sarkozy sur les chômeurs et l'assistanat ; « Etre ou ne pas être » d'accord avec M. Sarkozy sur les droits des étrangers ou sur les Roms ; « Etre ou ne pas être » d'accord avec M. Guéant sur le choc des civilisations et ses propos xénophobes.

Ce soir, la question est plus simple. Celle posée à notre conseil municipal est « être ou ne pas être » d'accord avec MM. Sarkozy, Guéant et Grenet sur la mise en place de caméras de vidéosurveillance. Pour nous, la réponse est non. Nous voterons donc contre cette demande de subvention auprès du FIPD pour l'installation de caméras au quartier Saint-Esprit.

M. le Maire : Allez-y, Mme Pibouleau-Blain, je vous en prie. M. Aguerre s'est effacé poliment, avec la courtoisie qui le caractérise. Tant qu'à faire, après ce que j'ai entendu, je peux y aller. Les préliminaires sont passés...

Mme Pibouleau-Blain : Les observateurs s'accordent à reconnaître ceci : à mesure que l'Etat-providence s'affaiblit, l'Etat-libéral autoritaire s'affirme, cherchant une nouvelle légitimité à son action dans une quête quelque peu chimérique de sécurité maximale ; d'où une montée en puissance d'un territoire sous surveillance. Là, on pratique la résidence fermée systématique, servant surtout l'essor spectaculaire du marché de la sécurité privée. Ici, et c'est le cas de Bayonne aujourd'hui, on imagine le recours à la

vidéosurveillance publique, vidéosurveillance dont l'efficacité relative a été maintes fois soulignée.

M. le Maire, vous avez déjà fait état de votre réticence à cette installation, au regard d'un argument concernant la limitation des libertés individuelles, argument auquel je souscris également. Cependant, les libertés individuelles sont une chose mais il reste à envisager l'argument de la cohésion sociale et cette délibération, seulement pragmatique, n'aborde en rien le fond du problème, une fois de plus écarté, car vous avez déjà décidé, avec cette délibération, de cette installation progressive dans différents lieux, sans débat public avec les Bayonnais. Aujourd'hui, voici une simple formalisation en conseil municipal, où votre choix est forcément majoritaire.

Je regrette de le dire une fois de plus : c'est encore une évolution qui concerne tous les Bayonnais et pour laquelle vous limitez prudemment le débat à une enceinte limitée que vous contrôlez. Par peur, peut-être, de voir surgir d'autres problématiques liées au vivre ensemble, au logement social ou à l'action sociale.

Une fois dit cela, je vais envisager l'argument de la cohésion sociale. Les décisions d'élus doivent en être garants mais la cohésion sociale ne recouvre pas forcément un ordre social outillé par la vidéosurveillance. La cohésion sociale se nourrit plutôt de la sociabilité de proximité, elle mobilise les solidarités plutôt que d'opposer les groupes sociaux ; la cohésion sociale réussie passe par l'intercompréhension des urbains, dans leur diversité.

Aujourd'hui, les villes produisent surtout des bases de cohésion sociale limitées à un modèle de consommation de la classe moyenne, doublé d'un vague sentiment d'appartenance identitaire, alors que de plus en plus d'individus et de familles sont rejetés par ce modèle, ne serait-ce que par l'état de l'emploi et la cherté du logement : à Bayonne aussi, on y est. A partir de ce modèle, l'incompréhension radicale entre les publics n'est pas loin, et nous y voilà. Incompréhension qui génère plaintes et vidéosurveillance quand il faudrait travailler sur les raisons des incivilités.

En conséquence, ne nous étonnons pas, qu'en amont de cette délibération technique, nous n'ayons pas à notre disposition trois outils fondamentaux pour délibérer : d'abord un diagnostic, diagnostic établissant la réalité sociologique du quartier et son organisation en ressources ; ensuite, un relevé typologique de ce qui peut générer le sentiment d'insécurité, la liste des incivilités et délinquances, mais aussi ce qui ressort de l'urbanisme et de la mobilité qui sont de votre responsabilité ; enfin, dernier outil, le bilan des actions réalisées et leurs effets, puisque, je cite votre phrase : « les réponses possibles allient à la fois des mesures de nature sociale, des projets d'animation et, en complément, des moyens techniques comme la vidéoprotection ».

Ces trois outils : diagnostic, relevé des marqueurs d'incivilités, bilan des actions sociales, d'animation et de police sont indispensables pour créer les conditions d'une concertation générale et prendre enfin une décision collective éclairée pour un moyen, qui ne devrait être que complémentaire, que serait votre vidéoprotection. La vidéoprotection sur ces espaces n'est pas un hasard. Mais de quelles mesures sociales, de quelles animations, de quelle production de projet partagé avec les résidents de Saint-Esprit, est-elle bien le complément ? Votre conseil municipal n'est ici ni informé, ni associé.

En ce qui concerne les raisons, d'ailleurs, du sentiment d'insécurité dans ce quartier, je veux souligner votre responsabilité. Vous laissez ces espaces mourir en veillant à en chasser lentement les habitants pour cause d'une réhabilitation dont le prétexte, vous

nous l'avez dit maintes fois, est la venue d'une LGV qui, je l'ai dit il y a deux ans, ne viendra pas d'ailleurs à Bayonne. Que l'intermodalité s'exerce sur le pôle de la gare, à Saint-Esprit, est en effet urgent et nécessaire mais tout cela traîne et signifie plutôt qu'on attend de récupérer du foncier pour un vaste chantier immobilier privatif et juteux, je ne sais pas. Vous exercez, M. le Maire, des pressions pour vider ce quartier populaire de ces habitants ; leur sentiment d'abandon et de rétention d'informations prospectives, tout comme l'absence de concertation (ce n'est pas l'Agenda 21 mais l'absence de concertation) ajoutent au sentiment d'insécurité. Et ce ne sont pas les malheureux gérants de l'hôtel de la Gare, aujourd'hui au chômage, qui me démentiront.

Et je précise aussi que la réunion d'information du quartier, qui est retardée au mois de mars, ne saurait constituer une concertation avec responsabilisation directe des habitants dans un projet.

Par ailleurs, vous annoncez 70 000 € HT pour ce matériel, mais avez-vous chiffré le coût de la maintenance technique, et y avez-vous ajouté les charges du local et du personnel dédiés ? Voilà encore, sinon, une délibération qui est financièrement tronquée.

Quand il s'agit de restreindre les libertés publiques et citoyennes, votre gouvernement n'est jamais en retard : on se souvient tous des débats nationaux sur la LOPPSI, dont vous ne parlez pas puisque vous ne voulez pas de débat de fond et vous parlez seulement du FIPD, le fonds de subvention. Pas de problème bien sûr pour subventionner le sécuritaire ici et à Paris, quand par ailleurs on serre la ceinture à ce qui relève vraiment de l'aide au vivre ensemble, la vraie prévention celle-là, c'est-à-dire l'éducatif et l'aide sociale, le logement, l'emploi, la culture, en même temps que l'on réduit sans cesse les ressources des habitants.

Je vous rappelle que, sauf erreur de ma part, la LOPPSI a été retoquée par le Conseil constitutionnel en mars, notamment sur le rôle de la police municipale qui n'est pas police judiciaire et n'a pas le droit de contrôler les identités. LOPPSI retoquée aussi concernant l'évacuation des espaces publics de personnes défavorisées sans logement décent, évacuation pouvant être incompatible avec les droits et libertés. Alors, dans le contexte de cette LOPPSI, moi, je lis : « un centre de supervision opérationnel sera installé dans les locaux de la police municipale, dans une salle dédiée et d'accès contrôlé ». Mais, alors, je vous le demande, mes chers collègues : à quoi vont servir ces images dont la durée légale de vie ne doit pas excéder un mois ? Qui va les utiliser ? Est-ce qu'il y aura des images, seulement ? Quelles libertés individuelles exercées dans l'espace public par le citoyen lambda, par exemple le droit de manifester, donneront lieu à traitement ? Quelles sont les conséquences prévues et par qui au regard de ces images ? A qui seront-elles communiquées (on connaît la dérive des fichiers) ?

Il aurait fallu nous soumettre, ainsi qu'à la population, une nourriture plus dense que cette délibération technique pour pouvoir délibérer en contexte et sereinement, M. le Maire. Moi, vraiment, je le regrette un vrai débat pour Bayonne puisque vous continuez à étendre les espaces sous surveillance.

Ce plan interministériel est bien dans l'air du temps, avec la perte totale de confiance au sein de la société. Les conclusions des observateurs sociétaux concernant l'extension de la vidéoprotection, par exemple en Grande-Bretagne où c'est très répandu, sont formelles : l'installation, qui coûte très cher au contribuable, a d'abord un but rassurant, limité, précis et public, puis devient une routine intégrée au paysage, puis devient systématiquement

un outil des discriminations sociales, et, enfin, est focalisée pour un usage détourné. Tout ceci au prix de nombreuses erreurs, aux graves conséquences, aliénant les libertés.

C'est pour tout ce qui précède, M. le Maire, mes chers collègues, que je demande de retirer cette délibération. Non que le débat ne se justifie pas, je vous donne raison de le mettre à l'ordre du jour, car le sentiment d'insécurité d'une partie de la population doit être envisagé dans sa légitimité, mais parce que ce sujet mérite toute notre attention et une concertation populaire sur l'implantation de vidéoprotection dans de nouveaux espaces.

M. le Maire, je vous en demande la suspension, si vous le voulez bien, tant que le débat public nourri des outils dont j'ai parlé n'aura pas eu lieu. Dans le cas contraire, je voterai contre.

M. Aguerre : Au cours du conseil municipal du 24 juillet 2008, nous avons eu à délibérer sur le fait que vous comptiez solliciter l'obtention de fonds ministériels afin de mettre en place une vidéosurveillance (à l'époque, vous disiez vidéosurveillance) dans certains endroits de notre ville. D'ailleurs, le terme a changé pour vidéoprotection pour rendre ce concept aujourd'hui sûrement plus politiquement concevable. Nous avons appris, au cours de la réunion de préparation de ce conseil municipal, que ce projet n'a pas abouti. L'insécurité à Bayonne a-t-elle augmenté pour autant entre 2008 et 2012 ? Je ne le crois pas.

Et puis, à quoi cela sert-il, M. le Maire, de ressortir des vieilles lunes, sinon à créer des distensions au sein de votre majorité, comme nous l'avons deviné au cours de cette même réunion de préparation.

Loin de moi l'envie de minimiser le problème et le sentiment d'insécurité que rencontrent les habitants du quartier Saint-Esprit. Les problèmes d'incivilités que rencontrent les commerçants et les riverains de ce quartier sont dus, bien souvent, à la présence d'une population que je qualifierai d'hors normes et totalement désociabilisée. Je doute fort que la présence d'un système de vidéoprotection perturbe cette population et l'amène à plus de sagesse dans son quotidien. En revanche, je crois qu'une présence policière de proximité accrue, qu'elle soit municipale ou nationale, pourrait aller dans le bon sens.

Sur ce sujet de vidéoprotection, vous pourrez interroger des dizaines d'experts et tous vous diront que c'est très efficace, chiffres à l'appui. Vous pourrez en interroger des dizaines d'autres et tous vous répondront que c'est totalement inefficace, également chiffres à l'appui.

Je voterai contre cette délibération car farouchement opposé à la vidéoprotection par principe. Mais le plus important, dans cette délibération, ce ne sont pas les principes de Jérôme Aguerre ; le plus important est de savoir si une ville comme Bayonne, forte de 45 000 habitants, connue pour son sens de l'accueil et sa grande tolérance, imprégnée d'un certain humanisme et d'une réelle convivialité, doit mettre le doigt dans cet engrenage.

A vous, M. le Maire et aux élus de votre majorité de le dire au cours du vote qui va suivre.

M. le Maire : Simplement, pour remettre tout cela dans le contexte, bien sûr : on vous sollicite pour mettre en place cette vidéoprotection sur Saint-Esprit.

D'abord, c'est un élément parmi plusieurs. Moi, j'ai reçu, au moins à deux ou trois reprises, les représentants de Saint-Esprit. Les courriers, ce n'est pas vous, Madame, ni vous, qui les recevez, c'est moi : j'ai une chemise avec des pétitions, des dizaines de courriers de Bayonnaises et de Bayonnais, comme vous, de droite comme de gauche, probablement, qui me disent « M. le Maire, vous êtes impuissant, faites quelque chose ».

Il a été décidé, premièrement, de demander à la police nationale d'être plus présente qu'elle ne l'est : j'espère qu'elle l'est car elle s'est engagée à iloter sur le quartier Saint-Esprit et à redonner confiance à celles et ceux qui y vivent. C'est un quartier qui se développe, où il y a pas mal de promotions immobilières et les gens veulent quand même avoir une tranquillité qu'ils se plaignent de ne plus avoir aujourd'hui.

Et vous me dites entre 2008 et 2012 ? Eh bien, oui, c'est un élément nouveau parce qu'en 2008, j'étais encore maire de cette ville et je ne recevais pas ces courriers et ces pétitions ; aujourd'hui, je les reçois.

On a donc décidé, avec les polices municipale et nationale, d'agir sur le terrain. Nous allons louer un local sur la place de la République pour y mettre une antenne de la police municipale, avec une permanence où on pourra se rendre et un service de la police municipale qui ilotera dans Saint-Esprit toute la journée, de façon à ce qu'il y ait une présence au quotidien des forces de l'ordre, qu'elles soient nationale ou municipale.

Nous avons également rencontré les associations, le Point accueil jour, par exemple, qui nous a fait un certain nombre de demandes auxquelles nous avons répondu favorablement, et qui coûtent de l'argent. Ce ne sont donc pas simplement des vidéoprotections que nous mettons là : point final, on a la conscience tranquille ! Non, c'est un plan complet pour essayer de redonner à ce quartier la sérénité, la tranquillité que les habitants ne ressentent plus. C'est tout.

Pour ce qui est de la protection elle-même, des caméras de la vidéoprotection, d'abord, il faut savoir que le CLSPD, il y a deux ans, a voté à l'unanimité la mise en place de ces caméras.

M. Millet-Barbé : Après étude menée par le GIP-DSU.

M. le Maire : Le CLSPD, je ne sais pas à quoi il sert alors ! Sinon il faut le supprimer, cela fera des réunions en moins...

Par ailleurs, mes chers amis, quelle est aujourd'hui, de droite ou de gauche, la ville de France où il n'y a pas de caméras ? Vous voulez me les citer ? Je vais vous citer celle qui en a le plus par rapport au nombre d'habitants : c'est la ville de Lyon, qui est gérée par M. Collomb, qui, je sache, est de gauche. Donc, dire que c'est la politique Sarkozy, Guéant, est-ce que je sais : revenez sur Bayonne, laissez un petit peu tout cela, s'il vous plaît.

Moi, je suis le maire, je suis responsable de la tranquillité de mes concitoyens et je trouve logique d'essayer de mettre en place tous les moyens à disposition pour faire en sorte que ce quartier retrouve de la sérénité. Saint-Esprit est un quartier très agréable, jamais je n'ai entendu des gens se plaindre, jamais. Aujourd'hui, je reçois des pétitions et des pétitions ; et si ce n'est pas vrai, que les services disent « il ment ». Il y a un problème, on ne peut pas le nier, et j'essaie d'y faire face.

Alors, vous êtes contre... Je vais vous dire une chose, aussi : quand vous vous promenez, partout, vous passez sous les caméras en permanence. Quand vous allez à Carrefour, à Casino ou ailleurs, vous avez des caméras partout, ne vous trompez pas. Mais, moi, je l'ai fait pour la tranquillité de mes concitoyens, voilà, Madame, c'est tout.

Alors, vous n'êtes pas d'accord, c'est acquis. Mais, moi, je le regrette, je ne retirerai pas ce rapport, on va le voter. Je conçois qu'il y ait des états d'âme. Je ne suis quand même pas un fanatique de la surveillance ou de quoi que ce soit ; je dis simplement que c'est un moyen comme un autre d'essayer d'apporter un peu de sérénité et de tranquillité dans ce quartier. Cela n'a aucune ambition supplémentaire et cela fait partie d'un dispositif global que nous avons mis en place avec les habitants du quartier, le CLSP et également, bien entendu, la police nationale et la police municipale.

C'est un dispositif global et je ne pense pas que le monde associatif, qui s'occupe notamment de tous ces gens qui sont en difficulté, ait à se plaindre du comportement de la Ville de Bayonne. S'il y a une ville, dans cette agglomération, qui fait beaucoup pour tous ces gens-là, c'est bien la Ville de Bayonne. Jamais on ne leur a tourné le dos, jamais on ne leur a fermé la porte. De ce côté-là, qu'on ne vienne pas me faire de reproches que nous ne méritons pas, c'est une attention toute particulière aux gens le plus en difficulté dans cette ville ; et cela ne se dément pas au fil des ans.

Je respecte. Y compris dans ma majorité, je comprendrai très bien qu'il y ait des gens qui ne le votent pas : c'est en son âme et conscience. Moi, je le voterai parce que j'ai pris des engagements qui me paraissent légitimes par rapport à mes concitoyens qui sont en difficulté dans ce quartier. C'est tout.

Mme Thicoipé : Déjà, on n'est pas d'accord avec vous : ce n'est pas un moyen comme un autre, ce n'est pas anodin.

Autre chose, on a l'impression quand même que c'est un peu du ressenti. Pourquoi ne pas nous fournir les preuves de cette flambée de la petite délinquance ? On est quand même des élus municipaux, on parle de transparence, il y a des ratios qui existent, d'observation. Nous, nous ne vous mettons pas en défaut sur le fait que vous entendez vos concitoyens et qu'en tant que maire, vous les écoutez.

Cela dit, on vous connaît trop bien dans l'aspect réaction un petit peu à chaud et on s'excuse de vous le dire, mais ces caméras que vous signalez à BAB2, etc..., nous ne les payons pas avec nos deniers publics. Donc, vous nous excuserez de vouloir nous appuyer sur des faits et non des ressentis. Que vous écoutez les gens de Saint-Esprit, nous en sommes convaincus. Cela dit, nous, élus, nous devons nous départir de cet aspect un petit peu réactionnaire, réaction à chaud, et nous devons, à froid, voir s'il y a vraiment des statistiques sur lesquelles vous vous appuyez. Nous aimerions donc un peu de transparence à ce niveau : sur quels fondements, sur quels ratios ?

M. le Maire : Moi, je ne connais qu'un ratio : ce sont les gens qui vivent dans le quartier et qui viennent me voir. Voilà le ratio que je connais. Je suis élu par des gens qui sont des Bayonnaises et des Bayonnais, et quand ils m'interpellent sur des sujets comme ceux-là, je les entends, je les écoute.

Non, M. Bergé, cela suffit, on ne va pas tomber dans la polémique, nous passons au vote. Cela suffit, c'est moi qui donne la parole ici.

M. Aguerre, parce que c'est vous...

M. Aguerre : Je ne voudrais pas encore entendre parler de débauchage.

Je vais essayer d'apporter un peu de légèreté à ce débat. Est-ce qu'on ne pourrait pas, un jour, envisager de mettre une délibération sur la vidéosuppression pendant les conseils municipaux ?

M. le Maire : Si un jour, il s'avérait qu'on n'en n'ait pas besoin, ce serait avec plaisir.

M. Aguerre : Non, parce que je trouve qu'il y a de plus en plus de collègues qui viennent, qui avec leur ordinateur, qui avec leur iPhone, qui avec leur plaquette. Je trouve qu'au conseil municipal, on ne transporte pas son bureau, on ne transporte pas son Facebook, on ne transporte pas sa boîte mail. Ce que je dis là est peut-être un peu vieux jeu mais si respecter les collègues et les écouter parler, oui, c'est vieux jeu, je suis vieux jeu.

M. le Maire : C'est un reproche que vous ne pouvez pas me faire, cher M. Aguerre, certainement pas.

M. Aguerre : Pas du tout mais à de plus en plus d'élus...

M. le Maire : Bien. Nous allons passer au vote. Il y a trois ou quatre abstentions, chez moi je crois. Combien ?

M. Jausaud : Je vais voter pour mais je voudrais expliquer pourquoi avant. Je pensais que vous alliez me passer la parole...

M. le Maire : Excusez-moi, je n'avais pas réalisé.

M. Jausaud : Nous ne pouvions rester sourds au sentiment d'insécurité grandissant dont souffrent quotidiennement de nombreux Spiritains. M. le Maire, il était de votre responsabilité d'y répondre.

Pour autant, la vidéoprotection ne saurait être une réponse en soi et c'est bien la variété des mesures envisagées, et notamment le renforcement de la présence des agents municipaux au plus près de nos concitoyens qui nous paraît primordiale. Nous savons tous les dérives que peut engendrer l'implantation de caméras sur de vastes espaces publics, la première étant de faire d'un système de vidéoprotection un système de vidéosurveillance, système qui me semblerait totalement incongru dans notre chère ville de Bayonne.

Alors, c'est bien parce que je vous sais, M. le Maire, déterminé à être le garant d'une utilisation raisonnée de ce dispositif et parce que je connais votre attachement profond au respect de la vie privée et aux libertés de chacun que je vous témoigne ma confiance en votant pour ce rapport.

M. le Maire : Je vous remercie.

Non, non, M. Bergé, ce n'est pas la peine, je vous ai dit non.

Mme Bisauta, M. Causse, M. Arandia s'abstiennent.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé et Mme Loupien-Suares votent contre.

M. Aguerre vote contre.

Adopté à la majorité.

O/J N° 23 - Location d'engins sans chauffeur et de matériels divers pour les services municipaux – Attribution des marchés à bons de commande

M. Escapil-Inchauspé : Les services municipaux disposent du matériel nécessaire pour effectuer en régie les prestations les plus courantes. Des matériels complémentaires spécifiques sont cependant parfois nécessaires. Une consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la location de ces matériels (16 lots) en vue de conclure des marchés à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible trois fois pour la même durée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises désignées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 - Revalorisation des redevances d'occupation du domaine public pour les activités commerciales

Mme Castel : Afin de répercuter l'évolution du coût de la vie depuis la dernière revalorisation (février 2010) et de tenir compte des charges supportées par la Ville, il est proposé au conseil municipal de fixer les redevances d'occupation du domaine public suivant le tableau détaillé en note de synthèse et d'approuver leur application à compter du 1^{er} avril 2012.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 - Vente de matériaux réformés

M. Pommiez : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le recours à ce type de vente pour les matériaux réformés, dans les conditions énoncées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

O/J N° 26 - Acquisition à titre gratuit à la SCI de Huire de l'emprise de l'allée de Huire

Mme Darmendrail : Compte tenu des aménagements réalisés par la commune, les riverains ont accepté la cession à titre gratuit à la Ville de l'emprise de l'allée de Huire, laquelle fera à terme l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public communal (je vais peut-être demander à M. Wittenberg de ne pas oublier la réhabilitation de la source, de veiller à cet enjeu de sauvegarde).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec le représentant de la SCI de Huire ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 27 - Acquisition à titre gratuit à l'indivision Del Castillo d'une parcelle sise chemin de Hayet

Mme Lauqué : Considérant qu'il convient de procéder au classement de cette voie dans le domaine public communal compte tenu de son affectation, un accord est intervenu sur une acquisition préalable du bien concerné à titre gratuit. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de la transaction avec l'indivision Del Castillo ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : A titre gratuit, je précise.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 - Cession à la Sci Lauburu de parcelles sises rue de la Cale

M. Gouffrant : M. Zamora, entrepreneur en maçonnerie spécialisé dans la restauration et la réhabilitation du bâti ancien bayonnais, a sollicité la Ville pour lui céder un terrain afin d'installer définitivement son activité sur le territoire de la commune. Un accord a été trouvé pour la cession de parcelles sises 7 rue de la Cale (854 m²), pour un montant de 63 196 € hors taxe, compatible avec l'estimation des services fiscaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les actes nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec la Sci Lauburu, dont M. Zamora est actionnaire majoritaire, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

M. le Maire : M. Zamora, effectivement, intervient beaucoup dans les réhabilitations d'immeubles du centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 29 - Désaffectation et classement dans le domaine public routier communal de chemins ou de parties de chemins ruraux sis quartier du Prissé

M. Labayle : Au terme de l'enquête publique correspondante, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. En application des dispositions réglementaires, il est demandé au conseil municipal, d'une part, de désaffecter en totalité les chemins d'Ibos et de Campagne de leur usage de chemins ruraux et de prononcer leur classement dans le domaine public routier communal, d'autre part, de désaffecter en partie seulement et selon les plans joints au dossier d'enquête, les chemins ruraux de Jacquette, de Jupiter, de Garinde et de Chala de leur usage de chemins ruraux et de prononcer leur classement dans le domaine public routier communal.

M. le Maire : A partir du moment, bien sûr, où l'urbanisation avance, ces chemins ruraux deviennent aujourd'hui des routes communales.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 30 - Bail à construction au profit d'Habitat Sud Atlantic pour la propriété « Balen »

Mme Lauqué : Dans le cadre de sa politique visant à promouvoir le logement social, la Ville de Bayonne entend faciliter la construction d'un logement sur une partie de la propriété « Balen ». Le permis de construire ayant été délivré, il convient maintenant de mettre à disposition d'Habitat Sud Atlantic le terrain d'assiette permettant la réalisation de cette opération.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec Habitat Sud Atlantic, le bail à construction dans les conditions détaillées en note de synthèse (notamment à l'euro symbolique au regard de l'intérêt général de l'opération), ainsi que tout document nécessaire à la concrétisation de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION URBAINE

O/J N° 31 - Hauts de Bayonne - Convention pour la mise en place d'un dispositif de micro-déchetterie

Mme Chevrel : Un dispositif de micro-déchetterie sera mis en œuvre sur le quartier afin d'éviter comme par le passé les dépôts sauvages d'encombrants en pieds d'immeubles.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention répartissant les missions de chacun des organismes participant à cette opération et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

O/J N° 32 - Signature du Pacte d'Istanbul pour l'eau

Mme Gibaud-Gentili : Le Pacte d'Istanbul pour l'eau est un accord non contraignant, invitant maires et élus de collectivités locales du monde entier à formuler un engagement commun pour la gestion des ressources en eau face aux changements mondiaux, afin d'encourager les actions en faveur de l'eau et de l'assainissement. Il est proposé au conseil municipal que la ville de Bayonne signe ce document, afin d'affirmer et de valoriser les actions que la ville mène dans le domaine de l'eau potable, notamment au travers son Agenda 21, dans lequel il y a plusieurs actions pour lesquelles la régie est concernée.

M. Soudre : Tout à l'heure, j'étais intervenu sur la vidéosurveillance, étant de Saint-Esprit ; là, le seul lien que j'ai avec Istanbul, c'est que mon grand-père a combattu dans les Dardanelles.

M. le Maire : Ah oui, la guerre des Dardanelles...

M. Soudre : Tout à fait. Il en est revenu, très bien.

Après celui de Mexico en 2006 et celui d'Istanbul en 2009, le 6^{ème} Forum mondial de l'eau, organisé par le Conseil mondial de l'eau, ouvrira ses portes dans moins d'un mois à

Marseille. Cette manifestation se voudrait le rassemblement planétaire des responsables de l'intérêt général, très préoccupés par les problèmes liés à la gestion de cette ressource vitale. Dans ce cadre, les collectivités locales et territoriales sont appelées, comme nous ce soir, à se mobiliser, dans la foulée du Pacte d'Istanbul, qui leur demandait de développer la coopération décentralisée de l'eau.

En réalité, ce Forum mondial de l'eau, qui bénéficie d'un très important financement de l'Etat, n'est rien d'autre qu'une façade derrière laquelle sont présents les principaux acteurs de la marchandisation de l'eau à l'échelle planétaire. En effet, cette organisation reste très dominée par les multinationales du secteur. Pour mémoire, la France est leader du marché de l'eau avec les multinationales Veolia et Suez Environnement.

L'eau, bien commun de l'humanité, est, bien sûr, un enjeu politique majeur à l'échelle du monde. Mais cette tâche doit revenir à une institution internationale placée sous l'égide de l'ONU plutôt qu'à un groupe privé tel que le Conseil mondial de l'eau.

Parallèlement à ce forum officiel, se tient, quasiment en même temps, du 14 au 17 mars 2012, et également à Marseille, un Forum mondial alternatif de l'eau, à l'initiative de très nombreuses ONG et associations issues de tous les continents. Pour la société civile, le besoin essentiel est de faire prévaloir une gestion publique de l'eau dans l'optique de l'intérêt général et de la protection de la ressource plutôt qu'une gestion guidée par des intérêts privés et financiers. Les revendications des participants du forum alternatif rejoignent les combats pour le « droit à l'eau » de la regrettée Danielle Mitterrand qui, elle non plus, n'était pas dupe des forums mondiaux portés par les sociétés marchandes et qui déplorait le racolage pratiqué auprès de nombreuses collectivités locales qui adhèrent à un Pacte d'Istanbul plein de belles phrases. Il faut croire que, nous, on aime les belles phrases.

Pour notre part, en lui-même, le texte du Pacte d'Istanbul ne nous pose pas de problème particulier. En revanche, ce n'est pas le cas de la gouvernance derrière ce texte. Nous voterons toutefois pour cette délibération car nous, on veut surtout, par cela, accompagner le fonctionnement et la pérennité de notre régie municipale. Régie municipale que les Bayonnaises et les Bayonnais possèdent collectivement depuis près de 70 ans, sans avoir cédé aux sirènes de la marchandisation.

M. le Maire : Eh non, on ne peut pas avoir tous les défauts ; on en a quelques-uns mais pas tous.

Mme Gibaud-Gentili, vous avez quelque chose à ajouter à ces commentaires de M. Soudre ?

Mme Gibaud-Gentili : Je n'en attendais pas moins de M. Soudre, je ne suis pas déçue.

J'entends bien les arguments. Je n'opposerai effectivement la politique de la ville de Bayonne en matière de gestion de l'eau avec sa régie.

Et je voudrais quand même rappeler, là aussi, que, certes, façade pour les grands marchands de l'eau mais que les collectivités signataires en France, il y en a de toutes les tailles et il y en a de tous les bords politiques.

M. le Maire : Mme Pibouleau-Blain a dû nous quitter, elle s'excuse auprès du maire et je pense auprès de tout le conseil. Nous regrettons son départ.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

O/J N° 33 - Modification du tableau des effectifs

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que présentée en note de synthèse, à savoir 36 transformations de postes qui sont consécutives à la commission paritaire de cette année concernant l'avancement de grade d'un certain nombre de nos agents.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 34 - Convention de mise à disposition entrante de personnel de droit privé

Mme Durruty : Dans le cadre de sa politique d'animation, la Ville de Bayonne est conduite à organiser un certain nombre de manifestations qualifiées d'événementielles. Une mission confiée au Cabinet Duranton confirme la régie municipale comme le mode de gestion le plus adapté, et préconise la création d'un service spécifiquement chargé de l'événementiel au sein de notre collectivité. Ainsi la ville de Bayonne va engager le recrutement d'un professionnel apte à maîtriser tous les aspects liés à l'organisation des manifestations, en matière juridique, financière, de sécurité...

Dans l'attente, il est apparu souhaitable de s'appuyer sur l'expérience et les compétences de M. Christian Trigueros qui a pu démontrer son savoir-faire dans ce domaine et dont les qualités professionnelles ne sont plus à démontrer. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de la mise à disposition de ce salarié par son employeur, l'Office de tourisme, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. Bergé : Nous ne participons pas au vote car vous nous avez refusé l'accès en CTP ; donc, nous n'avons pas pu assister au débat, par rapport notamment à la création de ce poste qui répond à des conditions dérogatoires. Donc, nous ne participerons pas à ce vote.

M. le Maire : La compétence de M. Trigueros ne fait pas question. Bien entendu, avant de faire ce rapport, nous avons consulté les autorités compétentes pour vous le présenter en toute légalité.

M. Ugalde : Comment BPC ne verrait-il pas d'un bon œil les conclusions du cabinet Duranton puisqu'elles rejoignent la priorité que nous assignons à l'animation dans notre ville, une priorité qui, avec BPC, je vous le rappelle, se serait traduite par une lecture très précise d'une délégation politique en la matière ?

Mais à lire le profil que vous attribuez au futur professionnel responsable, nous constatons une fois de plus que seule, et sans en discuter l'importance, bien évidemment, seule la dimension sécuritaire, juridique et financière est véritablement prise en compte pour ce poste.

Il y a bien des pointillés derrière cette trilogie mais ils sont à eux seuls des aveux sur l'accessoire que pourraient représenter les points que je vais vous citer, qui me semblent et qui nous semblent tout aussi importants. Par exemple : la recherche de la meilleure opportunité économique d'une date d'animation, car l'animation culturelle et sportive, c'est de l'économie pour notre ville et pas que de la distraction ; la mise en place d'un vrai calendrier, lisible et attractif, de toutes les animations de la ville, soit aussi celles qui proviennent de l'associatif et du privé, à partir du moment où les services sont bien évidemment sollicités ; la facilitation des relations entre toutes les activités commerciales et d'entreprises de la ville et les porteurs de projets d'animations, visant enfin à faire naître à Bayonne une véritable culture de mécénat ; la mise en cohérence et équilibre d'animations de tous types entre la rive droite et la rive gauche pour leur meilleure répartition géographique dans la ville ; une écoute artistique et conceptuelle égale pour le moins aux mises en garde et contraintes avancées dès le premier rendez-vous et un contact permanent, pourquoi pas, cela serait même très souhaitable, avec la direction des affaires culturelles et pas simplement avec l'Office du tourisme. Bref, l'imprégnation minimale de ce qu'est l'identité culturelle populaire et festive de notre ville.

En résumé, le recrutement d'un collaborateur qui ne correspondrait qu'aux critères définis dans cette délibération ne constituerait, selon nous, qu'une réponse partielle au besoin qui, lui, est évident. C'est donc plus sur le principe du poste que sur l'idée que vous vous en faites que nous voterons cette délibération.

M. le Maire : Non, ce n'est pas l'idée qu'on s'en fait. D'abord, on a hésité, on s'est posé la question de savoir, compte tenu de la dispersion de l'événementiel dans cette ville, entre la Ville (les fêtes) et l'Office de tourisme (le carnaval, la fête de la musique), s'il n'y avait pas lieu de mettre un peu d'ordre, voire même de créer une structure, à part, qui gèrerait l'ensemble de l'événementiel de la Ville de Bayonne, en relation, bien sûr, et avec les financements de la Ville, un peu comme cela se passe ailleurs, et donc notamment en créant un EPIC (établissement public, industriel et commercial).

On s'est posé la question et parmi les questions qu'on avait posées au cabinet Duranton, qui est quand même un cabinet très expérimenté, auquel nous avons fait appel. Il est apparu que c'était une fausse bonne idée et qu'il y avait bien sûr de la cohérence à mettre dans nos actions mais que, finalement, ce n'était pas une bonne solution de s'orienter vers une institution spécifique sur l'événementiel à Bayonne.

Partant de là, nous fonctionnons comme nous fonctionnons aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il faut rester en l'état et que ce que nous trouvons un petit peu dispersé ne revienne pas avec un peu plus de cohérence. Donc, on va travailler pour mieux gérer l'événementiel, comment on peut le coordonner, et faire en sorte qu'il soit également plus lisible qu'il ne l'est aujourd'hui. Mais, bien entendu, le profil ne s'arrêtera pas à une personnalité juridique, financière et de sécurité. C'est le minimum qu'on puisse espérer d'un fonctionnaire qu'on va recruter, ou bien alors ce n'est pas la peine. Il faut que ce soit quelqu'un qui ait l'envergure de porter un projet d'animation sur la ville, de mettre de l'ordre parce qu'il y a beaucoup de choses qui se font dans Bayonne, beaucoup, beaucoup, beaucoup : certains trouvent trop d'ailleurs. Mais il faut essayer, je pense, d'apporter une lisibilité et une cohérence, sur le plan des animations en termes de qualité culturelle, mais également sur le plan du planning, par rapport à ce qui est fait aujourd'hui.

Il y a une vraie réflexion à mener sur l'événementiel à Bayonne aujourd'hui. C'est ce dont il s'agit en attendant de recruter cette personne, qui ne va pas être facile à trouver par

rapport à la spécificité de Bayonne et par rapport à toutes les qualités requises pour occuper le poste de façon satisfaisante, cela ne va pas être donné.

Ce que nous voulons, à travers cette délibération, c'est que M. Triguéros puisse continuer son travail en attendant, bien entendu, que nous ayons trouvé le remplaçant. Je ne sais d'ailleurs pas si c'est le mot adéquat parce que quand on sait quand même le travail que fait M. Triguéros dans cette ville, on peut se demander s'il y aura un remplaçant ou plusieurs à l'action qu'il mène : c'est une autre question.

Pour l'instant, il s'agit d'avancer dans la démarche du recrutement, avec un profil, je vous le concède tout à fait, également ouvert sur l'animation de notre ville et sur ses animations.

M. Aguerre : Je voterai pour cette délibération, tout en étant convaincu qu'à terme, une seule personne ne suffira pas et qu'à un moment donné, vous serez sûrement amené créer à un service. Il faudrait un service animation à Bayonne ; Biarritz l'a fait en son temps, avec « Biarritz animation », c'est un service qui a très bien fonctionné. Je pense qu'avec le temps, de toute façon, inévitablement, il y aura obligation de créer un service de trois ou quatre personnes.

M. le Maire : Ecoutez, M. Aguerre, on partage, c'est un fait. A partir du moment où on ne crée pas une structure à part, cela veut dire qu'il va falloir structurer en interne, en régie. Ce ne pourra pas être, comme aujourd'hui, ou l'Office de tourisme, ou la Ville, le tout porté par un seul homme : ce n'est pas raisonnable.

De ce côté-là, on va travailler sur un schéma qui va nous permettre, d'une part, d'élargir la réflexion et, ensuite, d'avoir des gens compétents complémentaires. Pour la Ville de Bayonne, l'événementiel n'est pas neutre, l'animation, c'est capital ; on est dans une ville qui a besoin d'être événementielle et en même temps, ouverte sur toutes les animations, culturelles et autres, à coordonner.

C'est un sujet très important et c'est en interne, effectivement, et en régie que nous allons le faire puisque nous avons rejeté le principe de l'EPIC.

Je crois qu'on est tous d'accord sur cette délibération. Vous ne participez pas ? Vous avez tort de ne pas participer aux animations.

M. Bergé : Vous n'aviez qu'à répondre tout à l'heure.

M. le Maire : Ecoutez, Monsieur, gardez vos invectives et parlez-moi sur un autre ton.

M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares ne participent pas au vote.
Adopté à la majorité.

O/J N° 35 - Mission développement durable - Attribution d'une gratification de stage à Monsieur Julien Labat

Mme Doucet-Joyé : La Mission développement durable va accueillir M. Labat, chargé notamment de travailler sur le projet LINKS, porté par la Ville de Bayonne dans le cadre du programme URBACT II. Il est demandé au conseil municipal d'accorder à ce stagiaire

une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 36 - Direction des infrastructures et des espaces publics - Attribution d'une gratification de stage à Mademoiselle Aubert

Mme Durruty : La Direction des Infrastructures et des Espaces Publics va accueillir Melle Aubert, chargée notamment de travailler sur l'accessibilité de la ville afin d'avoir une vision transversale des actions menées. Il est demandé au conseil municipal d'accorder à cette stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

O/J N° 37 - Aviron Bayonnais Omnisports – Bail à construction et attribution d'une subvention d'équipement pour la création d'un pôle d'excellence

M. Jaussaud : L'Aviron Bayonnais Omnisports, à travers sa section aviron, désire créer un pôle d'excellence qui nécessite l'aménagement d'un espace dédié à la préparation physique de haut niveau. Au regard de l'intérêt que présente ce projet pour le tissu sportif local, il est demandé au conseil municipal de valider le principe d'une mise à disposition au profit de l'association, par bail à construction, du terrain d'assiette du projet jouxtant son siège social ainsi que l'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 €. Il est précisé que le conseil municipal sera de nouveau saisi pour autoriser la signature de ce bail, une fois les conditions de mise à disposition définitivement arrêtées.

En clair, il s'agit de l'extension du garage de la Nive, cher à l'Aviron bayonnais.

M. Bergé : Je suis très heureux de voir que la municipalité recommence à investir sur le sport amateur de haut niveau à Bayonne, après la scandaleuse vente du fonds de commerce pour 600 000 € il y a de cela quelques années.

Ce soir, j'ai vraiment apprécié votre vision de la démocratie à géographie variable, M. le Maire, puisque vous êtes quand même très souvent content de trouver un conseiller régional ouvert pour dialoguer et porter des dossiers ensemble à la région Aquitaine, ce que j'ai d'ailleurs commencé à faire sur ce dossier puisque MM. Laurent Irazusta et Gérard Bafcop ont rencontré le vice-président de la région, il y a de cela plus d'un an, pour parler de ce projet. Une réunion est également prévue le 8 mars pour évaluer le niveau d'engagement de la région sur ce dossier.

Je suis donc très déçu de l'attitude que vous avez eue à mon égard ce soir, notamment en refusant de répondre à nos suggestions concernant les fêtes de Bayonne et juste le fait que vous ne m'avez pas laissé regretter, tout à l'heure, que quand vous dites qu'il y a un sentiment d'insécurité à Saint-Esprit, le Spiritain que je suis, comme Jean-Claude Soudre, depuis des années, élu en conseil municipal et élu en conseil régional, avec qui, je pense vous appréciez de travailler, vous ne l'avez même pas consulté et vous n'avez même pas daigné m'écouter ce soir. Merci.

M. le Maire : M. Bergé, soyons clairs. Je vous respecte, vous êtes un conseiller régional avec lequel je travaille mais quand je vois votre attitude à la commission des fêtes : vous n'avez pas levé le petit doigt. Et quand je vois le réquisitoire que vous avez fait de cette réunion de la commission des fêtes (il y a des témoins), vous avez quand même une vision très politique du conseil municipal et le discours que vous tenez d'un côté n'est pas forcément le même que vous tenez quand vous êtes ici.

Cela, j'ai du mal à l'avalier. Vous faites quand même beaucoup de politique, M. Bergé. Cela vous regarde. Moi, je m'occupe des Bayonnaises et des Bayonnais, c'est tout.

Je travaille avec vous au conseil régional, je le fais dans de bonnes conditions, je ne me suis jamais plaint du conseil régional. Je déplore simplement que votre attitude tout à l'heure et ce que vous avez dit (il y a des témoins quand même)...

M. Bergé : Interrogez-les.

M. le Maire : ... par rapport à ce qui s'est passé l'autre jour à la commission : je suis un manipulateur, un menteur, je cache, je dissimule, je fais des coups, et j'en passe, et des meilleures.

Sincèrement, je m'excuse de vous le dire, vous avez fait un rapport tout à l'heure sur la commission des fêtes et vous avez donné un rôle au maire qu'il n'a pas ; et vous l'avez fait en des termes qui m'ont déplu parce qu'ils sont simplement inexacts, que ce sont des procès d'intention politiques dont on pourrait se passer ici. C'est tout.

Maintenant, les choses sont dites. Vous les avez dites, je vous ai répondu, on passe au rapport suivant.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION

O/J N° 38 - Accords-cadres divers travaux d'impression – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS – Lancement de la consultation des entreprises

Mme Durruty : Dans le cadre de la consultation visée, il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini dans la note de synthèse, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

Il est également demandé d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant ainsi que d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de signer les accords-cadres à intervenir.

M. Aguerre : Je tiens quand même à préciser, pas sur cette délibération, mais en tant que membre de la commission extra-municipale des fêtes, que je m'inscris en faux par rapport à ce que vous avez dit sur l'attitude de Mathieu Bergé.

M. Bergé : Merci, Jérôme.

M. le Maire : Ecoutez, il y en a d'autres qui étaient dans mon camp.

M. Bergé : Vous affirmez une chose, que j'ai dit quelque chose de différent, vous avez dit...

M. le Maire : Gardez votre calme, vous êtes jeune, gardez votre calme.

Je vous dis simplement qu'à la commission des fêtes, l'autre jour, vous vous êtes bien gardé de sortir le dixième de ce que vous avez sorti ce soir.

M. Bergé : Vous n'avez pas tous les éléments...

M. le Maire : Ca va... Restez calme, vous êtes conseiller régional, prenez un peu de hauteur.

Adopté à l'unanimité.

SYSTEMES D'INFORMATION

O/J N° 39 - Marchés de fourniture de services de télécommunications conclus avec la société SFR – Avenants de transfert

M. Pommiez : Suite à la fusion-absorption de la société SFR au profit de la société VT1, cette dernière, qui deviendra SER, est devenu le cocontractant de la commune, les conditions d'exécution des contrats initiaux restant inchangées. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE

O/J N° 40 - Engagement de la concertation pour le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

M. Gouffrant : Le PNRQAD, conduit par la collectivité en partenariat avec l'Anah, le ministère du logement et l'Anru a notamment pour objectifs de résorber l'habitat insalubre et de mettre fin aux situations de logements indignes. Les opérations d'aménagement qui seront réalisées nécessitent préalablement et conformément au code de l'urbanisme, la mise en place d'une concertation publique

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions décrites en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à engager la concertation pour le PNRQAD.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 41 - OPAH-RU « Renouveau urbain du centre ancien de la Ville de Bayonne » sur le secteur sauvegardé - Demandes de subventions pour le suivi et l'animation du dispositif

M. Gouffrant : Il a été décidé la mise en œuvre, sur le secteur sauvegardé, d'une OPAH-RU axée sur le mal-logement et la réhabilitation durable du parc ancien. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a mobilisé des financements pour cet ambitieux projet. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Anah les

subventions afférentes à cette opération et en particulier celles relatives au suivi et à l'animation du dispositif.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 42 - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville

Mme Touraton : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées dans la note de synthèse, leur montant total s'élevant à 90 854,11 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Adopté à l'unanimité.



M. le Maire : La réunion publique de la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 29 mars 2012 et la réunion préparatoire, le 20 mars 2012.

Je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.



La séance est levée à 20h30.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 16 février 2012.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-